



**8<sup>èmes</sup> Journées de la prévention**  
Paris - Centre Universitaire des Saints-Pères

**5, 6 et 7 juin 2013**

# **Compte-rendu de la session Jeunes, musique et santé: comment prévenir les risques auditifs ?**

**Paris - Centre universitaire des Saints Pères  
5 juin 2013**

*Session coordonnée par Félicie David, chargée de communication, Inpes*

## Eléments d'analyse

Modérateur : Pascal LELIEVRE, journaliste, Mutualité française

### Pascal LELIEVRE

La première partie de cette session consacrée à la prévention, auprès des jeunes, des risques auditifs associés à la musique amplifiée portera sur une présentation générale des problématiques liées à ce sujet :

- en quoi l'écoute de la musique joue-t-elle un rôle dans notre rapport à nous-mêmes, et dans la construction de nos rapports aux autres ?
- quelles sont les conséquences d'une écoute trop prolongée de musique amplifiée sur la santé ?
- quelles sont les réglementations mises en œuvre en réponse à ce problème, et quelle est leur efficacité ?

Cette première partie sera suivie de la présentation de quelques initiatives de prévention lancées par des professionnels de la musique.

**Les chiffres qui paraissent dans la presse au sujet des risques de troubles auditifs des jeunes gens sont inquiétants.** Certains acteurs de la prévention évoquent même l'existence d'une « génération sourde aux risques »<sup>1</sup>. **En effet, un jeune sur cinq est menacé d'affections auditives.** Cette réalité est d'autant plus préoccupante que ce danger est moins présent dans le discours public de prévention adressé aux jeunes que les risques liés au tabac ou à la sexualité. Ainsi, la conférence biennale sur la santé des jeunes de 2011, tout comme celle de 2009, n'y faisait aucune allusion<sup>2</sup>. Dès lors, comment redonner aux modules de prévention consacrés à l'audition une place digne de ce nom dans les politiques de santé publique ?

## Aspects psychosociologiques

### ● La musique comme enveloppe psychique

#### Philippe GRIMBERT

*Psychanalyste et écrivain*

Les risques auditifs semblent concerner davantage les concerts de rock ou de rap que les spectacles donnés au Palais Garnier. C'est donc autour de la musique amplifiée que nos interrogations doivent s'articuler, et, de façon plus générale, autour de l'importance de la chanson dans la construction psychique des individus.

**En effet, la musique amplifiée que les jeunes gens viennent écouter n'est pas une simple distraction, ni un épiphénomène de la culture, ni encore une sous-classe de la musique dite « noble », mais constitue un élément fondateur de leur psychisme.** En effet, si les jeunes gens, comme leurs aînés, sont tellement sensibles à la chanson, ce n'est pas simplement parce qu'ils l'ont découverte à l'adolescence, mais parce qu'il s'agit d'une forme musicale qu'ils ont entendue avant même de naître.

La vie intérieure du fœtus n'est en rien une vie végétative, purement narcissique. Elle est déjà à l'écoute du monde extérieur. Or la rumeur du monde extérieur lui parvient sous la forme d'une chanson. Ainsi, l'enfant à venir entend une rythmique - les battements du cœur maternel, qui

<sup>1</sup> La formule est d'Yves Cazals, interviewé dans *Libération* le 3 mars 2009 (voir l'interview complète à l'adresse suivante: <http://www.liberation.fr/sciences/0101466356-une-generation-sourde-aux-risques>)

<sup>2</sup> Voir notamment le dossier établi par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) à la suite de la conférence biennale de 2009: <http://www.afpsu.com/ressources/santejeunes1.pdf>

viennent, de façon syncopée, s'ajouter aux battements de son propre cœur. Il entend également la mélodie de la voix maternelle - laquelle ne lui parvient pas sous la forme d'un texte sensé, mais sous une forme mélodique -, à laquelle vient s'ajouter la ligne de basse de la voix paternelle, que l'enfant à venir perçoit aussi et peut différencier. Cette rythmique, cette ligne de basse et cette ligne mélodique constituent la forme globale d'une chanson, que l'enfant reconnaîtra par la suite comme étant absolument familière. Sur cette structure fondamentale viendront ensuite se déposer dès la naissance de l'enfant des paroles qui lui seront directement adressées. Ces paroles pourront se transmettre sous la forme, par exemple, de berceuses, ou sous celle du langage parlé particulier destiné aux enfants - ce que les Anglo-Saxons appellent le « *baby talk* » -, fondé sur une voix chantante, c'est-à-dire sur la voix ordinaire montée d'un ton ou d'un demi-ton. Le bébé répondra d'ailleurs à cette voix chantante en chantant lui aussi, puisqu'il « gazouillera ».

**L'entrée de l'enfant dans le monde de la parole, de l'échange, de la reconnaissance de l'autre et de la mémorisation se fait donc sous une forme musicale très proche de celle de la chanson.**

Comment s'étonner, dès lors, que cette forme musicale nous soit d'emblée si familière ?

Par conséquent, si les jeunes gens se dirigent de façon aussi directe vers la musique, et principalement vers la musique accompagnée d'une voix, c'est à cause de cette familiarité fondamentale. En effet, lorsque nous entendons une chanson pour la première fois, elle est nouvelle car elle est constituée de nouvelles notes déposées sous de nouvelles paroles, mais elle est aussi composée d'une forme absolument familière qui porte déjà en elle-même les mécanismes de son apprentissage - refrain, couplets, répétitions, rimes, etc.

La chanson se présente donc comme la forme d'expression la plus facilement assimilable, et il n'est pas étonnant qu'elle puisse conquérir ainsi un si large public.<sup>3</sup> Il suffit ainsi d'un chanteur accompagné d'une guitare sur une scène pour rassembler des milliers de spectateurs, qui l'écoutent dans une sorte de dévotion absolue - ce à quoi aucun art ne parvient de façon aussi rapide.

Par ailleurs, il n'y a que la chanson qui puisse nous évoquer en trois notes toute une période de notre vie : des sentiments, des lieux, des paroles échangées, etc. L'introduction d'une chanson suffit pour que tout nous revienne. Or cela ne tient pas au hasard. La chanson s'enracine en effet dans les profondeurs de notre être, dans le souvenir de cette mélodie que nous avons entendue avant même de venir au monde. Cette immédiateté de la sensation peut expliquer l'attraction inévitable que nous éprouvons pour la musique. Vient s'y ajouter également un fantasme de fusion. Le sentiment de ne faire qu'un avec l'autre est très fortement présent lorsque nous chantons en cœur. L'harmonie entre les êtres qui se manifeste à cet instant peut en effet donner l'illusion que nous ne faisons qu'un les uns avec les autres<sup>4</sup>.

Le risque auditif est par ailleurs difficilement séparable des autres risques encourus par les jeunes gens du fait de leur tendance au dépassement - dépassement de la vitesse, de la consommation d'alcool ou de stupéfiants, dépassement du volume sonore, etc. De très jeunes gens se retrouvent ainsi pris dans des excès de vodka et de drogue au cours de soirées « entre copains ». La musique fait donc, comme le tabac<sup>5</sup>, partie de cette enveloppe d'excès recherchés, faite à la fois de jouissance, de plaisir et de risques. Les risques physiques que la musique fait courir aux jeunes gens leur sont d'ailleurs présentés aujourd'hui en même temps que ceux qu'ils encourent en touchant au tabac. Tous deux présentent en effet cette double dimension du plaisir et du risque, que l'on

<sup>3</sup> Ce constat est à l'origine de l'ouvrage de Philippe Grimbert intitulé *Psychanalyse de la chanson* (éd. Hachette Pluriel, janvier 2013)

<sup>4</sup> De jeunes gens ont ainsi déclaré, après s'être rendus dans une *Rave Party*, avoir eu l'illusion, dans le bain sonore dans lequel ils étaient plongés, de pouvoir se comprendre les uns les autres sans se parler

<sup>5</sup> Voir à ce sujet *Pas de fumée sans Freud, psychanalyse du fumeur*, de Philippe Grimbert (éd. Hachette Pluriel, 2002)

pourrait traduire en langage psychanalytique sous la forme « Eros et Thanatos »<sup>6</sup>, ces deux pulsions nouées de façon inextricable dans le psychisme humain.

La cigarette est également une manière de se protéger du monde extérieur - par une enveloppe de fumée qui vient préserver, par exemple, le nouvel arrivant dans un lieu des sensations nouvelles, des personnes nouvelles, etc. **La musique génère de la même façon une sorte d'enveloppe physique et psychique, une bulle harmonique dans laquelle chacun peut se réfugier pour se protéger du monde.** Or, plus le monde se fait anxiogène et stressant, plus les prothèses qui permettent de s'en protéger sont nombreuses.

Avant de définir des idées ou des stratégies de prévention, il est donc essentiel d'élucider le « pourquoi » de la tendance des jeunes à se réfugier ainsi dans la musique amplifiée ou dans le tabac. Cette élucidation est d'autant plus nécessaire que le fait d'être prévenue, dès le plus jeune âge, des dangers du tabac, ne préserve en rien une jeune personne de s'y adonner. Tout au contraire, il semblerait que l'existence même, et la conscience accrue des risques associés à cette pratique incitent davantage les jeunes gens à l'exercer qu'elles ne les en dissuadent.

### ● Le point de vue d'un sociologue sur l'écoute de la musique amplifiée

#### Gérôme GUIBERT

*Docteur en sociologie de la musique, Institut de la communication et des médias, Sorbonne Nouvelle, Paris III*

Ma thèse de doctorat portait sur les musiques amplifiées<sup>7</sup>. J'ai toujours été, en outre, impliqué dans le milieu de la musique - comme musicien de groupes de rock, notamment. J'ai donc toujours côtoyé, d'une manière ou d'une autre, la problématique des risques liés au volume sonore. Cette position m'a permis de constater que les pratiques des jeunes gens d'aujourd'hui ne diffèrent guère de celles qui étaient les miennes à l'adolescence.

Il reste néanmoins deux questions à résoudre :

- **pourquoi les adolescents écoutent-ils de la musique ?**
- **pourquoi le font-ils à un volume sonore comportant des risques pour leurs capacités auditives ?**

Ces questions peuvent être étudiées sous deux angles différents :

- l'angle de la sociabilité
- l'angle de la socialisation.

#### Musique et sociabilité

La sociabilité se définit comme le fait d'être ensemble. Elle s'appuie notamment sur ce que l'on appelle « le groupe de pairs »<sup>8</sup>. Des générations se construisent successivement, à la fois en lien et en opposition avec les générations précédentes et les générations suivantes. Or cette sociabilité - vivre ensemble, avoir des amis, etc. - a un impact certain sur l'émergence de nouveaux genres de musique. Ce lien explique d'ailleurs en partie la tendance des anciennes générations à rejeter la musique écoutée par les nouvelles, par des phrases types telles que « la jeunesse n'est plus ce qu'elle était », ou « la musique d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celle de mon époque ». Certains sociologues, tels que Larry GINSBERG, vont jusqu'à affirmer que le concept même de jeunesse est

<sup>6</sup> Eros et Thanatos - respectivement dieu de l'amour et personnification de la mort dans la mythologie grecque - sont repris dans la théorie freudienne pour désigner la pulsion de vie et la pulsion de mort, qui s'opposent en permanence au sein de chaque être humain

<sup>7</sup> Cette thèse a été publiée sous forme d'un ouvrage intitulé *La production de la culture, le cas des musiques amplifiées en France. Genèse, structurations, industries, alternatives*, Irma éditions/Mélanie Sèteun, 2006

<sup>8</sup> "Ensemble de personnes présentant des éléments communs avec un individu (âge, milieu social, préoccupations, aspirations, etc.) et susceptibles d'influencer celui-ci"(source: Dictionnaire de la psychiatrie, éditions du CILF, janvier 2013)

lié au *baby-boom*. Selon eux, déplorer que la jeunesse « n'est plus ce qu'elle était » revient, pour les individus nés entre 1945 et 1960, à regretter que la jeunesse ne soit plus telle qu'elle était à leur époque.

Il apparaît en outre au fil d'enquêtes menées auprès de collégiens et de lycéens que leur motivation principale pour aller assister à un concert est le « partage de moments entre amis », avant « l'ambiance » et « le fait de vivre un moment personnel intense ».

### Musique et socialisation

La socialisation<sup>9</sup> désigne quant à elle le mouvement par lequel les individus s'affirment en société et trouvent leur propre identité. L'adolescence est la période de la vie durant laquelle ces individus cherchent le plus à s'affirmer en tant que personnes, en allant à l'encontre des points de vue imposés par leur famille ou par la société en général. Or cette recherche peut passer par des choix musicaux spécifiques. Elle passe également par la tendance à écouter cette musique à un volume sonore élevé.

En effet, les anthropologues évoquent l'existence d'un « rite de passage » au moment du passage de l'adolescence vers l'âge adulte. Or les sociologues démontrent aujourd'hui qu'il n'existe plus de rites de passage générationnels - comme le service militaire autrefois, par exemple -, mais des rites de passage « ordaliques »<sup>10</sup>, c'est-à-dire des rites de passage que les adolescents tentent de recréer eux-mêmes en vivant des expériences extrêmes : tatouage ou piercing, saut en parachute, concert avec volume sonore élevé, etc. Les trajectoires individuelles ne s'effectuent plus en ligne droite - service militaire, mariage, un même travail jusqu'à l'âge de la retraite, etc. -, mais sont jalonnées de « réversibilités » : passage de l'état célibataire à l'état conjugal, du travail à une période de chômage, et vice-versa. Les expériences extrêmes constituent donc pour les adolescents un moyen de briser cette discontinuité pour mieux individualiser leur parcours, et une nouvelle manière de se socialiser et de s'affirmer en tant que personnes par le biais d'une émancipation, d'une rébellion, d'une lutte, etc.

### Des parcours d'écoute très variés

Par ailleurs, les parcours des adolescents par rapport à la musique sont très variés : certains vivent l'écoute de la musique de manière très intense à l'âge de 15-16 ans, puis sont beaucoup plus calmes arrivés à la vingtaine. Cette diversité est d'ailleurs visible dans les concerts eux-mêmes, qui sont vécus de manière différente par les personnes qui y assistent : certains se placent tout près de la scène ou des enceintes, quand d'autres préfèrent s'en éloigner.

Le fait d'écouter de la musique forte n'est pas lié, de plus, à un style de musique particulier. Les enquêtes que j'ai menées montrent en effet que les adolescents écoutent de la musique, en moyenne, 120 minutes par jour - avec des écarts-types très importants au sein de cette moyenne, certains écoutant de la musique plutôt quatre heures par jour, d'autres n'en écoutant presque pas. **L'écoute de la musique relève donc plutôt d'une implication intense que d'un genre musical particulier.** Le genre musical choisi tient pour sa part aux représentations qui lui sont associées - style vestimentaire, par exemple -, non à une culture spécifique de la musique forte. En outre, il apparaît dans mes enquêtes que de nombreux jeunes gens préfèrent quitter des concerts quand ils estiment que la musique est trop forte. A l'inverse, si certains artistes revendiquent un volume fort dans leur musique, d'autres mettent plutôt en avant une écoute de la musique à un faible volume, afin que la musique se mêle à l'environnement sonore<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> "La socialisation désigne le double mouvement par lequel une société se dote d'acteurs capables d'assurer son intégration, et d'individus, de sujets, susceptibles de produire une action autonome" (F. Dubet et D. Martuccelli, "Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école", in *Revue française de sociologie*, 1996, 37-4, pp. 511-535)

<sup>10</sup> M. Valleur et A. Charles-Nicolas regroupent sous le concept de « conduites ordaliques » les vécus de défi et de risque mortel, notamment à l'adolescence. Il s'agit pour l'adolescent de se sentir vivant, par le biais d'une apparente recherche de la mort. ("Conduites ordaliques", In *Adolescents et conduites à risque*, Editions ASH. Chapitre III, p.86)

<sup>11</sup> C'est le cas notamment de l'album *Discreet Music*, du musicien anglais Brian Eno (1975)

### Quelques chiffres

Au fil de mes enquêtes<sup>12</sup>, il est apparu que :

- les adolescents (collégiens, lycéens) interrogés disent avoir ressenti deux problèmes auditifs principaux après avoir écouté de la musique forte : les sifflements - entre 60 et 70 % des enquêtés - et les maux de tête - autour de 50 % des enquêtés
- les événements musicaux les plus cités sont les concerts - 42 % -, les baladeurs - 38 % -, les soirées entre amis - 35 % -, et les discothèques - 30 %.

Par ailleurs, au cours d'une enquête menée autour du spectacle *Peace and Love*<sup>13</sup>, je me suis aperçu que les adolescents qui connaissaient ce spectacle, ou ceux qui connaissaient d'autres adolescents déjà sensibilisés aux risques auditifs, changeaient leurs comportements. Ils ont ainsi davantage tendance à utiliser des bouchons d'oreille quand ils risquent de subir une agression sonore. De même, 70 % des spectateurs de *Peace and Love* affirment après avoir assisté au concert qu'ils baisseront le volume de leur musique. La plupart de ceux qui déclaraient écouter leur baladeur en s'endormant disent également qu'ils cesseront désormais de le faire. Enfin, 53 % des interrogés déclarent qu'ils s'éloigneront davantage des enceintes lorsqu'ils se rendront à des concerts.

Quelques différences ressortent toutefois de ces enquêtes. Les filles sont, par exemple, plus réceptives à la sensibilisation que les garçons, et les adolescents les plus âgés se montrent plus réceptifs que les plus jeunes.

## Aspects de santé publique et réglementaires

- Etudes et réglementation de prévention au niveau européen

### Yves CAZALS

Directeur de recherche, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), université d'Aix-Marseille

Je suis directeur de recherche à l'INSERM et j'ai été rapporteur du groupe de travail de la Commission européenne *Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks* (SCENIHR) portant sur les risques nouveaux liés à l'écoute de baladeurs et appareils similaires («*Potential health risks from exposure to noise from personal music players and mobile phones including a music playing function*») et mis en place en 2007. Je suis également président d'un groupe de travail du Haut conseil de la santé publique (HCSP), qui a été récemment saisi par le ministère des Affaires sociales et de la Santé pour étudier l'impact sur la santé des basses fréquences à haut niveau sonore.

### Objectifs de l'enquête du SCENIHR menée en 2007

L'enquête du SCENIHR menée en 2007 reposait sur la question suivante : « les niveaux sonores actuellement permis et délivrés par les appareils portables de loisir - téléphones portables, baladeurs, etc. - peuvent-ils avoir des effets nocifs sur la santé, et en particulier sur l'audition ? Si oui, indiquez les niveaux permis qui soient sans risque pour la santé ».

L'idée de base sur laquelle nous nous sommes fondés pour conduire l'enquête s'exprime ainsi : **un son fort n'est pas nécessairement dangereux en soi. Ce qui est dangereux pour l'oreille, c'est un**

<sup>12</sup> Voir par exemple les résultats de l'enquête menée en Pays de la Loire sur "les comportements adolescents face à la musique", par Jérôme Guibert, Delphine Lambert et Emmanuel Parent ([http://www.lepole.asso.fr/fichiers/donnees/LEPOLE\\_ENQUETEFLASH\\_oct09\\_A4.pdf](http://www.lepole.asso.fr/fichiers/donnees/LEPOLE_ENQUETEFLASH_oct09_A4.pdf))

<sup>13</sup> Mêlant à la fois concert, théâtre et vidéo, l'animation *Peace and Love* est un spectacle de sensibilisation et de prévention aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées (voir plus loin pour plus de détails)

**compromis entre la force du son et sa durée.** Ainsi, un passage *fortissimo* dans un opéra, s'il dure trois ou quatre minutes, n'est pas dangereux en soi. En revanche, certains bruits forts présents en continu, comme les bruits des machines autrefois dans les usines, présentent un risque très important pour l'audition.

En outre, chaque fois que l'on double la « force » d'un son, on lui ajoute trois décibels. Par conséquent, pour rester dans la même ambiance sonore que celle dans laquelle on est pendant une heure sans pour autant s'exposer à des risques de troubles auditifs, il faut baisser le son de trois décibels une fois l'heure terminée.

Il existe certes des exceptions à cette règle, car certains effets nocifs des sons sur l'audition demeurent inconnus, mais elle s'applique néanmoins à la plupart des situations connues. Or elle entre en complète contradiction avec la posture théorique, très répandue de nos jours, qui affirme qu'il faut couper entièrement le son, une fois un certain niveau sonore atteint, pour se préserver de tout danger.

Par ailleurs, notre enquête visait également à répondre aux deux constats suivants, dressés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2002 et 2005 :

- dans le monde, 16 % des handicaps auditifs chez l'adulte sont dus au bruit au travail, et les taux varient de 7 à 21 % selon les régions.
- On estime que durant les 20 dernières années, l'exposition au bruit de la vie quotidienne et des loisirs des populations jeunes a triplé, atteignant 19 %, alors que l'exposition au bruit au travail a diminué.

En effet, au moment où nous étions sollicités par la Commission européenne, les appareils acoustiques portables de loisir étaient de plus en plus répandus au sein de la population de l'Union européenne. Nous avons ainsi estimé que ces appareils étaient utilisés quotidiennement par plusieurs dizaines de millions de personnes.

Or, tandis que des règles d'exposition au bruit au travail avaient été strictement définies au niveau européen<sup>14</sup>, il n'existait rien de tel pour réguler l'utilisation des appareils acoustiques portables. Les individus étaient donc autorisés à augmenter le volume sonore de leurs appareils autant qu'ils le souhaitent, alors même que les appareils disponibles sur le marché pouvaient monter à des niveaux sonores très dangereux pour la santé (entre 80 et 115 décibels), et qu'un changement d'écouteur pouvait augmenter ces niveaux de plusieurs décibels - car les nouveaux écouteurs n'auraient pas été configurés de la même manière que les anciens.

### Résultats de l'enquête

Notre enquête a donc abouti à une première conclusion, selon laquelle **il fallait, pour évaluer les risques liés à l'utilisation d'appareils acoustiques portables, tenir compte à la fois du niveau sonore et de la durée d'écoute.**

Nous avons donc rédigé un rapport, remis fin 2008 à la Commission européenne. Ce rapport estimait que l'utilisation de ces appareils était dangereuse, et qu'il était nécessaire de la réglementer. Nous avons donc dressé une liste de recommandations, et suggéré notamment que soit ajoutée à tous les baladeurs une petite lumière d'avertissement pour indiquer, à celui qui écoute, l'entrée dans une zone à risques, calculée à partir du niveau sonore et de la durée d'écoute. Nous avons également proposé que des repères matériels soient indiqués sur certaines catégories d'écouteurs - une vignette rouge, par exemple, pour des écouteurs à très forte capacité sonore.

---

<sup>14</sup> Notamment avec la directive européenne 2003/10/CE, transcrite en France dans le code du travail, par le décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006

Il est par ailleurs apparu au fil de nos enquêtes que seuls 10 % des jeunes gens s'exposaient à des risques auditifs en écoutant de la musique à un niveau sonore élevé, quand la majorité semblait demeurer dans une attitude plutôt raisonnable. Ce pourcentage doit cependant être relativisé, car il ne portait que sur le niveau sonore, non sur la durée d'écoute.

Notre rapport a été transmis par la suite à des commissions composées de juristes, de professionnels du son, d'acteurs associatifs, etc., qui ont eu deux ans pour trouver des solutions réglementaires au problème que nous avons soulevé. Ces délibérations ont abouti au résultat suivant :

- 100 décibels maximum de niveau sonore pour tous les appareils présents sur le marché
- après un certain temps d'écoute à un niveau sonore jugé excessif, une lumière doit s'allumer sur l'appareil.

Notre recommandation concernant la catégorisation des écouteurs n'a donc pas été prise en compte.

#### ● Réglementations et actions de prévention au niveau français

### Frédérique COUSIN

*Chef de niveau à la sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement, Direction générale de la santé (DGS)*

Il existe deux manières d'atteindre notre objectif de santé publique par rapport à la problématique dite « des baladeurs » :

- la réglementation
- les actions de prévention et de sensibilisation.

#### La réglementation « baladeurs » en France

**La France a été pionnière en matière de réglementation portant sur les baladeurs.** En effet, dès 1996, suite à un avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF), des mesures d'ordre sanitaire ont été mises en place dans la loi n°96-452 du 28 mai 1996, à savoir la limitation du niveau sonore des appareils à 100 décibels, et la présence d'un étiquetage complémentaire de prévention indiquant que « à pleine puissance, l'écoute prolongée du baladeur peut endommager l'oreille de l'utilisateur ». Ces dispositions ont ensuite été intégrées dans l'article L. 5232-1 du code de la santé publique. Puis cette première réglementation française sur les baladeurs a été étudiée au niveau européen, avant de revenir en France.

Avant l'élaboration d'une réglementation européenne en application de la loi de 1996, un arrêté est paru en France le 8 novembre 2005, intégrant notamment la notion de « baladeurs musicaux », des exigences techniques sur la puissance maximale autorisée, et la nécessité d'une information précise sur les risques auditifs - sur la notice, l'appareil lui-même et son emballage. Déjà, auparavant, le décret du 22 septembre 1998 introduisait des sanctions pénales pour les mises sur le marché d'appareils non conformes, appliquées par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou par le service des douanes.

#### Conséquences de la réglementation européenne

Par la suite, après la parution du rapport du SCENIHR en 2008, la Commission européenne a décidé en juin 2009 d'augmenter les exigences de sécurité des baladeurs, tant au niveau du volume sonore et de la durée d'exposition recommandés, qu'au niveau des avertissements apposés sur les appareils. Or ces exigences s'appliquent à « tout appareil portatif [...] pourvu d'un casque à écouteurs ou d'oreillettes et utilisé pour écouter des sons enregistrés, générés ou diffusés ». La réglementation « baladeurs » française initiale sort dès lors du seul champ de l'écoute musicale, pour s'étendre notamment aux lecteurs DVD des automobiles.

En septembre 2009, un mandat a été déposé au Comité européen de normalisation en électronique et électrotechnique (CENELEC) pour l'élaboration d'une norme répondant à ces nouvelles exigences de sécurité. Cette norme a donc été définie, et dotée d'un champ d'application très large qui inclut notamment les téléphones portables. Les exigences qu'elle contient portent en outre autant sur l'ensemble « lecteur + casque » que sur le lecteur seul ou le casque seul. Trois niveaux d'exigence ont été déterminés pour les lecteurs :

- un niveau d'émission inférieur à 85 décibels, considéré comme une « safe zone »,
- un niveau d'émission situé entre 85 et 100 décibels, pour lequel un avertissement est nécessaire, et répété toutes les 20 heures, lorsque l'utilisateur dépasse les 85 décibels. Un avertissement doit également figurer sur l'appareil, l'emballage, ou la notice,
- un niveau d'émission supérieur à 100 décibels, qui fait l'objet d'une interdiction.

Des exigences relatives aux dispositifs d'écoute ont aussi été définies, visant à garantir un niveau d'émission inférieur à 100 décibels.

Lorsque cette norme européenne est parue, la France, pourtant pionnière en la matière, a été tenue de s'aligner sur les exigences européennes, qui s'avéraient supérieures à celles de la réglementation « baladeurs » de 1996. Cette harmonisation est en cours, et devrait être finalisée d'ici la fin de l'été 2013.

#### Réglementation des lieux musicaux

**La réglementation française portant sur les lieux musicaux vise deux objectifs :**

- la protection du public, par la limitation du niveau sonore à l'intérieur de l'établissement
- la protection des riverains, par la limitation des émergences chez les voisins.

Les principaux textes appuyant cette réglementation sont inscrits dans le code de l'environnement. Parmi ceux-ci figure tout d'abord un décret paru en décembre 1998, dit décret « lieux musicaux », décliné dans un arrêté. Une circulaire relative aux conditions de mise en œuvre de ce décret a ensuite été rédigée en 2011.

#### *Protection du public*

L'article R. 571-26 du code de l'environnement impose des niveaux sonores limités à l'intérieur des établissements<sup>15</sup>. L'arrêté du 15 décembre 1998 définit également des conditions de mesure et des indicateurs précis, selon des mesures effectuées sur des durées de 10 à 15 minutes, à l'aide de sonomètres de classe 2 ou de dosimètres.

#### *Protection des riverains*

L'article R. 571-27 du code de l'environnement impose aux établissements contigus à des locaux d'habitation le respect de valeurs-limites d'émergence, le respect d'une valeur maximale d'isolement fixée par arrêté et, si l'isolement est insuffisant, l'obligation de mettre en place un limiteur réglé et scellé. Les propriétaires de ces établissements ont également l'obligation de réaliser une Etude d'impact des nuisances sonores (EINS) de leurs établissements, et de décrire toutes les dispositions prises pour limiter le niveau sonore à l'intérieur.

#### *Les sanctions*

Des sanctions peuvent être prises en cas de non-respect des niveaux de pression acoustique à l'intérieur, de dépassement des seuils d'émergence à l'extérieur ou de non-présentation de l'EINS.

Ces sanctions peuvent être :

---

<sup>15</sup> « En tout point accessible au public, le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 105 décibels en niveau moyen et 120 décibels en niveau de crête »

- pénales - contravention de 5ème classe (1 500 euros), doublée en cas de récidive, confiscation du matériel,
- administratives - mise en demeure de l'exploitant par le préfet, consignation de fonds, exécution d'office des travaux aux frais de l'exploitant, suspension d'activité.

● L'impact sur la santé des basses fréquences à haut niveau sonore - l'étude du HCSP

Origines et mission de l'étude

**Yves CAZALS**

Le HCSP a donc été sollicité fin 2011 par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, pour étudier l'impact sur la santé des basses fréquences à haut niveau sonore. En effet, les niveaux sonores augmentent de plus en plus, en particulier sur les très basses fréquences, du fait des améliorations technologiques apportées aux appareils acoustiques portables. Il en va de même dans les discothèques et salles de concert, dans lesquelles les sons graves s'avèrent bien plus impressionnants que par le passé. Notre groupe de travail avait donc pour mission de déterminer si les niveaux sonores actuels de la musique avaient ou non un effet néfaste sur l'audition.

La réglementation en cours imposait un niveau de pression acoustique maximal de 105 décibels sur 10 à 15 minutes en niveau moyen, et de 120 décibels en niveau de crête. Il nous fallait vérifier, par conséquent, que ce niveau de crête n'était pas atteint dans la musique étudiée. Rappelons par ailleurs que s'il existait une réglementation portant sur l'exposition au bruit au travail, rien de tel n'avait été défini pour les baladeurs ou pour les lieux publics. Or, selon nous, **le caractère de dangerosité de niveaux sonores excessifs est indépendant de la nature culturelle des sons - musique, paroles, ou bruits de machines. L'important, c'est la quantité d'énergie sonore imposée à l'oreille.** Cette conviction a servi de socle pour la définition des normes que nous proposons.

Propositions

Le groupe de travail du HCSP a abouti à un plusieurs propositions, résumées dans un rapport actuellement soumis à consultation. Ces propositions sont les suivantes :

- **lorsqu'il s'agit d'enfants, il est strictement interdit de dépasser les limites imposées par la norme portant sur l'exposition au bruit au travail.** Ainsi, si le niveau sonore est de 85 décibels, les enfants peuvent y rester exposés pendant huit heures. En revanche, chaque fois que le niveau augmente de trois décibels, le temps d'exposition doit être divisé par deux. Les responsables des établissements concernés sont donc tenus d'établir des mesures précises en la matière.

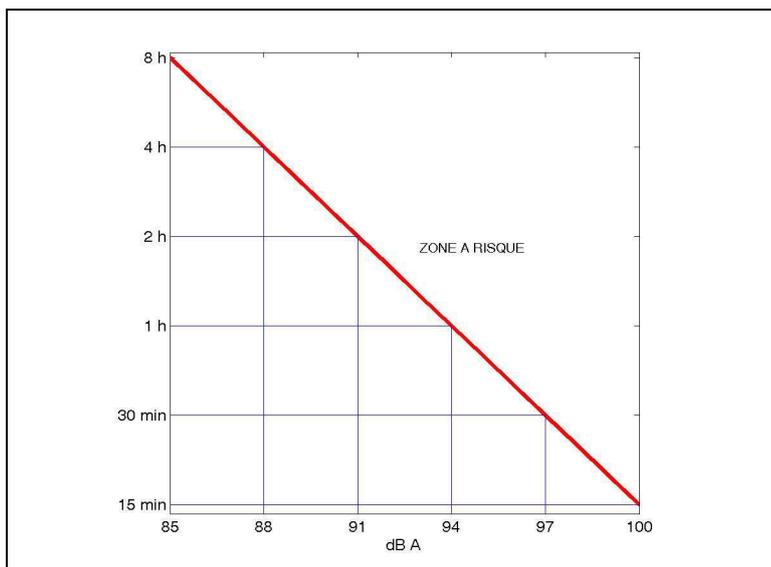


Figure 1 - Rapport niveau sonore et durée d'exposition au bruit - les limites recommandées

- lorsqu'il s'agit d'adultes, une information précise doit être déployée, au moyen d'un affichage continu du niveau sonore dans les discothèques.

L'enjeu est de parvenir à fournir aux individus des informations tant sur le niveau de bruit auquel ils sont exposés à un instant T, que sur les limites recommandées d'exposition au son et les conséquences probables d'une forte exposition au son sur leur santé. A ces informations s'ajoutent également des recommandations particulières pour les femmes enceintes.

## Echanges avec la salle

### De la salle

De nombreux jeunes gens associent le style de musique qu'ils choisissent d'écouter à un style vestimentaire, marquant ainsi une identification forte. Comment l'explique-t-on ? Et comment peut-on, dès lors, sensibiliser en même temps des jeunes gens qui, au sein d'une même classe, écoutent souvent des styles de musique très différents ?

### Philippe GRIMBERT

Dans son poème *Les Feuilles mortes*, Prévert évoque « une chanson qui nous ressemble ». C'est effectivement cela qu'exprime l'écoute de la musique : une recherche d'identité. De même, ce n'est pas un hasard si ce que l'on appelait autrefois des « récitals » est aujourd'hui désigné sous le nom de « concerts ». Le concert renvoie en effet à la « concertation », et au fait d'être ensemble. Par ailleurs, pour revenir sur l'idée de rites de passage évoquée plus haut par M. Guibert, j'ajoute que ces rites sont souvent associés à des épreuves douloureuses, or les jeunes gens s'exposent aujourd'hui fréquemment par la musique à des épreuves de ce type<sup>16</sup>.

### Pascal LELIEVRE

Comment pouvez-vous aider les professionnels de la prévention à définir leurs discours ?

<sup>16</sup> ou par d'autres choses, comme en témoigne la mode récente des *nutshots*: ces jeunes garçons qui se filment en train de mettre à l'épreuve leurs parties génitales

### Philippe GRIMBERT

Il est impossible de définir une stratégie de prévention si l'on ne comprend pas les causes du danger que l'on cherche à prévenir. En tant que psychanalyste - chargé de comprendre le sens et la cause des symptômes que je perçois -, j'en suis profondément convaincu. Je pense donc que si l'information sur les risques est importante, il est également essentiel d'éclairer les jeunes gens sur le pourquoi de leurs pratiques.

### Pascal LELIEVRE

Monsieur Guibert, vos enquêtes étant toutes déclaratives, leurs résultats ne sont-ils pas contestables ?

### Gérôme GUIBERT

La méthode de l'enquête déclarative peut effectivement être remise en cause. Néanmoins, certaines données chiffrées viennent étayer les résultats auxquels je suis parvenu. On constate ainsi que le public se saisit très rapidement des bouchons d'oreille mis à sa disposition à l'entrée des festivals. De même, l'on observe que les musiciens durant leurs répétitions<sup>17</sup>, tout comme les spectateurs durant un concert, ont davantage tendance à s'éloigner des enceintes s'ils ont été sensibilisés aux risques auditifs. Il est même possible que cette prudence nouvelle soit une manière, pour les jeunes générations, de se démarquer des générations précédentes.

### Yves CAZALS

Selon nos enquêtes, 10 % des jeunes gens européens s'exposent à des risques auditifs, mais l'on ignore comment les en dissuader. En effet, **il est impossible de savoir pourquoi certains basculent dans la prise de risques et d'autres non**. Il est vrai toutefois que certaines personnes ont des fragilités d'oreille particulières.

### De la salle (Cyril RUAU, association Dico-Langue des signes française - LSF)

L'association DicoLSF<sup>18</sup> agit pour la prévention des risques auditifs en milieu scolaire et festif dans les centres de loisirs des Pays de la Loire. Depuis 2010, cette association a établi un certain nombre de statistiques, qui montrent notamment que :

- sur une classe de 30 élèves, dès 12 ans, 95 % utilisent un baladeur ou un *Smartphone*
- 80 % de ces élèves dépassent facilement les 70 décibels
- 10 % déclarent s'endormir avec leur baladeur.

Or la plupart de ces enfants agissent ainsi parce qu'ils ne sont pas informés. Ils sont d'ailleurs les premiers à s'interroger, face à la forte présence des campagnes de prévention liées à l'alcool, sur les raisons de l'absence de campagne de prévention des risques auditifs à la télévision.

### Véronique COUSIN

Si 80 % d'enfants sont dans cette situation à 12 ans, cela signifie que le travail de prévention doit commencer dès l'école primaire.

### De la salle (Alain GRANGER, La mutuelle des étudiants - LMDE Midi-Pyrénées)

Toulouse sert actuellement de ville-pilote pour une campagne de prévention lancée par l'association Agir pour une bonne gestion sonore (AGI-SON)<sup>19</sup> portant sur les risques liés à l'écoute du baladeur. Or cette campagne révèle que tout un travail de sensibilisation reste à mener auprès des parents, avant de s'adresser aux enfants eux-mêmes.

<sup>17</sup> Voir à ce sujet les enquêtes du sociologue Marc Touché - à l'origine de la notion de « musiques amplifiées » -, notamment celles menées dans les années 1990 sur les locaux de répétition

<sup>18</sup> <http://dicolsf.free.fr/>

<sup>19</sup> <http://www.agi-son.org/>

### Véronique COUSIN

Des expérimentations de sensibilisation au bruit sont d'ailleurs en cours aujourd'hui dans des crèches, et nombreux parents y sont impliqués.

#### De la salle (Véronique BALIZET, Semaine du Son<sup>20</sup>)

A ce sujet, je vous renvoie à l'enquête réalisée par le magazine *60 millions de consommateurs* sur la mauvaise qualité des jouets musicaux<sup>21</sup>.

Par ailleurs, la Semaine du Son réclame - par la bouche de son président<sup>22</sup>, acousticien et ingénieur du son - la prise en compte de la qualité des fichiers entendus dans la détermination de la dose sonore maximale réglementaire. Les fichiers musicaux sont en effet souvent compressés, et ne laissent donc pas l'oreille respirer entre les niveaux sonores forts et les niveaux faibles.

Enfin, une mutation de l'oreille s'observe aujourd'hui dans nos sociétés, dont il convient de tenir compte : la référence sonore principale devient en effet la voix amplifiée, au détriment de la voix acoustique.

#### De la salle (Sylvain NERON, médecin Oto-rhino-laryngologiste - ORL - à l'hôpital de Gonesse)

L'oreille est en devenir chez l'enfant jusqu'à l'âge de six ans. Pourquoi ne pas en ce cas étendre les démarches de prévention à la petite enfance ? Cette extension semble d'autant plus nécessaire qu'il est difficile de détecter un traumatisme sonore chez le petit enfant, car il ne verbalise pas sa souffrance.

### Yves CAZALS

Selon la littérature consacrée, il n'existe pas de preuves d'un risque auditif accru dans la petite enfance. En outre, faire intervenir le principe de précaution dans ce domaine semble d'une utilité douteuse.

#### De la salle (Bertrand FURIC, président d'AGI-SON)

L'une des analyses présentées dans le rapport du HCSP me semble contestable. En effet, si la directive européenne sur la réglementation de l'exposition au bruit au travail est bienvenue, il me semble maladroit de s'en inspirer pour définir une réglementation sur les risques auditifs liés aux concerts. Il faut distinguer un bruit industriel produit par une machine-outil, subi par un salarié (obligé contractuellement de rester à son poste) pendant huit heures d'affilée, du bruit perçu par un spectateur venu de son plein gré assister à un concert durant quelques heures, et qui peut s'en protéger s'éloignant de la source sonore, en faisant des pauses, en sortant de la salle ou en portant des bouchons... Il est dangereux, à mon sens, de comparer la courbe du bruit industriel subi par un travailleur, à celle du bruit perçu par des spectateurs de concerts.

### Yves CAZALS

Actuellement, la norme internationale en matière de dose sonore considérée comme sûre est de 85 décibels, quand la norme européenne est de 80 décibels. Or si l'on estime qu'un travailleur de l'industrie est exposé quatre jours par semaine à un bruit donné, et si l'on réduit cette exposition à quatre heures par semaine, l'on parvient à une dose d'exposition au bruit comparable à celui des spectateurs d'un concert. La norme européenne peut donc s'appliquer à la fois à l'une et à l'autre situation, puisque le volume sonore auquel est exposé un travailleur pendant quatre jours de la semaine correspond, en termes d'impact, à celui auxquels sont exposés les spectateurs d'un concert pendant quatre heures.

<sup>20</sup> <http://www.lasemaineduson.org/>

<sup>21</sup> Voir à ce sujet l'émission parue le 28 décembre 2012 sur France Culture, intitulée « Pourquoi le bruit des jouets nous casse-t-il souvent les oreilles? » (<http://www.franceculture.fr/emission-science-publique-pourquoi-le-bruit-des-jouets-nous-casse-t-il-souvent-les-oreilles-2012-12->)

<sup>22</sup> Il s'agit de Christian Hugonnet, président et fondateur de la Semaine du Son

## Dynamiques d'acteurs

● En France

### Félicie DAVID

*Chargée de communication, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)*

Cette présentation porte sur la dynamique des acteurs de la prévention auditive en France. Elle s'appuie sur un travail effectué dans le cadre du programme Santé-environnement de l'Inpes<sup>23</sup>, dont l'un des axes concerne les risques auditifs, et la nécessité de mettre en cohérence les stratégies de prévention de niveau national avec celles du niveau local.

Ce travail avait donc pour but de :

- dresser une photographie globale des acteurs et des actions
- identifier les grandes tendances
- définir des pistes de prévention.

Une collecte d'informations a été effectuée entre avril et août 2012, appuyée sur des recherches Internet et des contacts directs avec les acteurs. Elle montre notamment qu'il existe plus de 85 types de dispositifs de prévention auditive mis en place au moins une fois depuis 1995 (nous n'avons pas pris en compte les événements qui ont lieu tous les ans), dont 35 au niveau national et 50 au niveau local, dans 15 régions différentes.

Il est ressorti également de cette collecte d'informations que les acteurs de la prévention auditive sont présents sur l'ensemble du territoire, mais que leurs actions se différencient les unes des autres. En effet, elles s'adressent en général à un public ciblé - musiciens, public scolaire, animateurs de prévention ou milieu médical, etc. Des partenariats se nouent par ailleurs fréquemment entre associations et institutions. Les institutions financent ainsi des actions dont la mise en œuvre est confiée à des associations.

Suite à ce travail, les pistes de prévention suivantes ont été définies :

- améliorer la connaissance
- coordonner les acteurs
- développer les partenariats
- impliquer les acteurs au niveau de la réglementation
- mieux informer les professionnels de santé
- cibler les jeunes - *via* la mise en œuvre d'actions appropriées (être où sont les jeunes en adoptant leurs codes)
- optimiser les actions de terrain en accompagnant les messages de prévention.

**L'enjeu est de faire en sorte que les actions nationales soient au service et au bénéfice des actions locales, et réciproquement.**

### Valérie ROZEC

*Chargée d'études et de recherche, Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)*

Une étude est en cours actuellement au CIDB, soutenue par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, avec pour but d'établir un état des lieux des actions de sensibilisation aux risques auditifs auprès des jeunes en France. Cette étude doit être rendue en septembre 2013. Elle vise à recenser l'ensemble des actions de sensibilisation aux risques auditifs mises en œuvre au niveau local de janvier 2011 à décembre 2012, et à dégager des pistes d'amélioration pour définir un programme de prévention national efficace.

<sup>23</sup> [http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante\\_environnement/index.asp](http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante_environnement/index.asp)

Pour ce faire, des fiches-actions ont été rédigées, décrivant chacune des actions menées sur le terrain (porteurs de projets, soutiens financiers, etc.). Ces fiches énumèrent également les freins observés à la mise en œuvre des actions, et les différents leviers qui les ont rendues possibles. Elles indiquent enfin si ces actions ont fait l'objet d'une évaluation.

### Les actions

Les actions observées sont mises en œuvre dans des cadres différents :

- dans le cadre d'événements annuels - Journée nationale de l'Audition, Semaine du Son, etc.
- en milieu scolaire - projet porté par des établissements aux niveaux primaire, collège, lycée, tels que des concerts pédagogiques, des représentations théâtrales (*La soupe aux oreilles*<sup>24</sup> pour les primaires, par exemple), des ateliers, des conférences, etc. Ces actions peuvent également être accompagnées de dépistage auditif ou de formation professionnelle pour les enseignants ou les infirmières
- dans le cadre d'actions plus larges de prévention des risques chez les jeunes - stands de prévention dans les festivals, distribution de bouchons d'oreille lors de la Fête de la Musique, actions menées lors des Rencontres régionales Jeunes et Santé environnement en Bretagne<sup>25</sup>, etc.

### Les acteurs - partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels de ces actions sont :

- au niveau régional, les conseils régionaux, les Agences régionales de santé (ARS), les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les rectorats d'académie et les inspections académiques
- au niveau départemental, les conseils généraux, les mairies, les communautés d'agglomération
- les réseaux de prévention et de promotion de la santé aux niveaux régional et départemental - Instances régionales en éducation et promotion de la santé (IREPS), Comités départementaux d'éducation pour la santé (CODES)
- les structures d'actions socio-éducatives - missions locales, Centres régionaux information jeunesse (CRIJ), Bureaux d'information jeunesse (BIJ) etc.

### Les acteurs - partenaires professionnels

Les partenaires professionnels de ces actions sont :

- les professionnels de santé - mutuelles de santé, Assurance maladie
- les professionnels de la musique ; notamment le réseau AGI-SON et ses partenaires régionaux
- les associations
- les professionnels de l'enseignement - infirmières scolaires, majoritairement.

**De nombreuses passerelles manquent, malheureusement, entre tous ces acteurs. Le secteur de l'enseignement gagnerait en effet à mieux communiquer avec celui de la santé et celui de la musique.** Les Plans régionaux santé environnement (PRSE) pourraient être d'une grande aide en ce domaine, tout comme les Contrats locaux de santé (CLS)<sup>26</sup>, passés entre les ARS, l'Etat et une ville particulière, qui se développent aujourd'hui de plus en plus en France.

<sup>24</sup> *La soupe aux oreilles* est un spectacle musical jeune public pour un chaudron et une guitare électrique ayant pour thème l'audition (<http://www.lespasseursdondes.com/#/la-soupe-aux-oreilles/3865511>)

<sup>25</sup> <http://www.bretagne-environnement.org/mots-cles/Risques-sante-et-nuisances/Sante-environnement/Rencontre-regionale-Jeunes-et-Sante-environnement>

<sup>26</sup> « Le contrat local de santé est construit à partir d'un diagnostic participatif partagé élaboré par l'ARS, la collectivité territoriale concernée et ses partenaires, qui décrit la situation sanitaire, économique et sociale ainsi que l'offre en santé du territoire donné » (<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Contrats-Locaux-de-Sante-CLS.116434.0.html>)

- A l'échelle européenne: AGI-SON et ses partenaires, un exemple de coopération dans les réseaux musicaux

### Présentation d'AGI-SON

#### **Bertrand FURIC**

*Président d'AGI-SON*

L'association AGI-SON a été créée en 2000, suite à la publication du décret « lieux musicaux » de 1998<sup>27</sup>. Elle s'est tout d'abord déployée au niveau national, avant de s'étendre au niveau international. **L'enjeu était de répondre au besoin de clarification des organisateurs de concert face à la confusion des diverses voix réglementaires portant sur le niveau sonore.** Dès le début, ses organisateurs ont exprimé la volonté de fédérer le plus largement possible les représentants du secteur des professionnels du son - syndicats d'employés et syndicats d'employeurs, fédérations du spectacle vivant, etc. - au-delà des intérêts de chacun et des conflits corporatistes qui opposent parfois les uns et les autres, dans un souci de travail collectif autour de la gestion sonore. Ses organisateurs ont également souhaité dès le départ doter l'association d'un fort ancrage territorial, en établissant un réseau de relais régionaux très efficace, lui-même appuyé sur un relais de salles, labellisées ou non Scènes de musiques actuelles (SMAC), et d'associations locales. AGI-SON commence aussi à se rapprocher de l'Education nationale, des conservatoires, etc.

AGI-SON a été construite autour de trois axes principaux :

- **l'information** et la formation - avec un Mois de la gestion sonore<sup>28</sup>, qui vient en complément de la Semaine du Son, pour informer le public par le biais de multiples partenaires et assurer la sensibilisation du grand public mais aussi des institutions et des pouvoirs publics. Quant à la formation, il s'agit de travailler avec les relais régionaux, dans les formations pour techniciens, dans les lieux de pratique musicale mais aussi auprès des préventionnistes en milieu festif. Un comité scientifique constitué d'acousticiens assure une veille sur ces actions.

---

<sup>27</sup> Le texte du décret est disponible sur le site Internet d'AGI-SON à l'adresse suivante: <http://www.agi-son.org/infos-generales/reglementations-et-applications/decret-lieux-musicaux/le-decret-98-1143-du-15-decembre.html>

<sup>28</sup> <http://www.agi-son.org/agi-son-et-ses-actions/les-campagnes-de-prevention/le-mois-de-la-gestion-sonore-92/mois-de-la-gestion-sonore-2012/>





Figure 2 - Affiche du Mois de la gestion sonore 2012

- la production et l'édition d'outils pédagogiques - un guide professionnel, par exemple, qui reprend tous les textes réglementaires publiés par l'Irma (Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles) sur le sujet de la gestion sonore ; ou encore le « Kit pro », outil de vulgarisation sur internet à destination notamment des gens qui ouvrent pour la première fois un café-concert. AGI-SON a également conçu un DVD pédagogique, édité en collaboration avec l'Éducation nationale (actuellement épuisé, il est en cours de réédition)
- **une extension au niveau européen**, qui fait suite à la transposition en droit français de la directive européenne de 2006 sur la protection des salariés. AGI-SON entretient ainsi des liens étroits avec la Hollande, l'Espagne, le Danemark, la Belgique. Son but est d'esquisser une réflexion, à l'échelle européenne, autour des trois axes suivants : mieux se connaître et mieux échanger ensemble sur les différentes lois qui s'appliquent dans nos pays, mutualiser les expériences et faire émerger les problématiques communes, travailler en commun à l'harmonisation des réglementations, à la sensibilisation du grand public, et à la formation des professionnels, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de diffusion et de pratiques de musique<sup>29</sup>.

### Présentation du Club Circuit

<sup>29</sup> L'enjeu étant de parvenir à faire connaître la directive européenne, tout en la retravaillant pour protéger les caractéristiques du métier de musicien ou d'ingénieur du son. Il serait en effet absurde d'imposer le port d'un casque antibruit à un artiste lorsqu'il est sur scène

## Marc STEENS

Coordinateur du Club Circuit

Le réseau Club Circuit a été créé en Flandre en 1996, et a reçu ses premières subventions en 1998. 11 salles de concert, dont la capacité d'accueil varie entre 200 et 1 200 personnes, font aujourd'hui partie de ce réseau en Flandre, et 11 autres en Wallonie. Elles proposent un mélange de groupes belges et de musique internationale, et sont pour la plupart impliquées dans des festivals.

En 2009, le groupe irlandais My Bloody Valentine s'est produit à Pukkelpop, or le niveau sonore de sa prestation a provoqué de violentes critiques dans la presse. Le ministre de l'Environnement a donc décidé de former des groupes de travail afin d'élaborer de nouvelles normes sonores pour les concerts et les festivals. Les premières tables rondes se sont réunies en 2010, et ont abouti à la rédaction d'une charte, adoptée par les membres du réseau Club Circuit, et comportant la définition d'une nouvelle norme sonore : 103 décibels maximum pendant 15 minutes.

Le réseau Club Circuit a par la suite engagé des campagnes de sensibilisation, en collaboration avec la Mutualité chrétienne (MC). Cette collaboration s'est développée à travers des actions de communication, et de vente de bouchons d'oreille dans les salles de concert<sup>30</sup>.



Figure 3 - Répartition géographique des salles membres de Club Circuit

Une nouvelle loi est ensuite entrée en vigueur en 2013. Mais elle n'est pas sans poser des problèmes en Flandre. En effet, des investissements sont nécessaires à son application - acquisition d'appareils de mesure des niveaux sonores, par exemple, ou dans des bouchons d'oreille qui seront désormais gratuitement distribués au public. Par ailleurs, les normes concernant les modalités d'enregistrement ne sont pas claires : comment faut-il enregistrer ? Avec quels appareils ? De même, la question de la responsabilité en cas de problème auditif lié au niveau sonore demeure obscure<sup>31</sup>.

La nouvelle loi pose également des problèmes d'interprétation. En effet, chaque ville a la possibilité de l'adapter comme elle l'entend. Il peut donc y avoir de grandes différences

<sup>30</sup> Club Circuit ne souhaitait pas, au départ, les distribuer gratuitement car il estimait que cela aboutissait à dévaloriser le bouchon, donc à envoyer un mauvais signal au public

<sup>31</sup> Ainsi, le groupe My Bloody Valentine précise dans son contrat qu'il souhaite jouer à plus de 108 décibels. Cela signifie donc qu'il ne peut plus se produire en Flandre

d'application entre Bruxelles et Gand. Enfin, rien n'est dit, dans la nouvelle loi, au sujet de la qualité des bouchons d'oreille qui seront désormais distribués au public.

Ces divers éléments risquent de poser problème à l'avenir. Le réseau Club Circuit entend donc, en collaboration avec AGI-SON et ses partenaires aux Pays-Bas, militer pour la production d'une nouvelle réglementation au niveau européen, et pour le déploiement de campagnes de sensibilisation appropriées.

## Echanges avec la salle

**De la salle** (Elodie BILLAUD, chargée de projet, CODES du Cher)

Un espace prévention a été mis en place au Printemps de Bourges tourné autour de trois thématiques : sexualité, addiction et risques auditifs. Cet espace accueille depuis 2010 l'association EMMETROP<sup>32</sup>, qui est membre du réseau AGI-SON. Or selon les témoignages des festivaliers, le message de prévention est efficace lorsqu'il est formulé par un professionnel du son. Néanmoins, l'absence d'un regard médical dans les festivals sur cette question est regrettable.

Par ailleurs, je précise qu'il est souvent nécessaire, lorsqu'on distribue des bouchons d'oreille, d'expliquer aux spectateurs comment ils doivent être mis.

**Bertrand FURIC**

**Il est très important d'être présent dans les festivals, car l'évolution des pratiques et la diversification des publics qui s'y manifestent en font des enjeux particuliers.** L'on observe ainsi de plus en plus de jeunes parents qui se rendent à des concerts avec leurs bébés en poussette.

Il faut aussi effectivement aller au-delà de la simple distribution de bouchons d'oreille, pour tendre vers un véritable accompagnement du public.

**De la salle** (Elodie BILLAUD)

On voit aussi de plus en plus de casques pour enfants, ce qui n'était pas le cas avant.

**De la salle** (Cyril RUAU)

Il faut veiller également à ce que la distribution des bouchons d'oreille dans les festivals ne soit pas prise à la légère. Elle doit en effet être suivie d'un accompagnement particulier.

**De la salle** (Nolwenn BARRE, Mutualité française Centre)

En région Centre, la distribution de bouchons d'oreille n'a lieu que si l'on a un réseau de bénévoles sensibilisés et formés pour l'effectuer, c'est pourquoi nous avons sensibilisé EMMETROP aux messages de prévention en vue du Printemps de Bourges. Sans cela, cette action s'avère en effet terriblement chronophage. Par ailleurs, nous nous appuyons sur le réseau d'AGI-SON pour mettre en valeur l'aspect culturel de l'écoute de la musique. Nous mêlons donc un message de prévention avec l'idée que cette écoute est un plaisir qu'il ne faut pas sous-estimer.

---

<sup>32</sup> <http://emmetrop.pagesperso-orange.fr/index2.html>

## Prévention à destination des jeunes

Modérateurs : Alice DEBONNET-LAMBERT (directrice du CIDB) et Jacky LEVECQ (ARS Rhône-Alpes)

### Alice DEBONNET-LAMBERT

Créée en 1978 avec le soutien du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé, le CIDB<sup>33</sup> est une association qui se concentre sur les trois missions suivantes :

- renseigner les plaignants sur les problèmes de bruit
- sensibiliser les scolaires aux problèmes liés à l'environnement sonore, aux comportements citoyens et aux méfaits du bruit
- informer les collectivités territoriales.

Le CIDB a dès 1980 initié des actions de sensibilisation aux risques auditifs.

## Dispositifs de sensibilisation de l'école primaire au lycée

### ● Historique des dispositifs de sensibilisation du CIDB

#### Valérie ROZEC

Le CIDB œuvre depuis plus de 30 ans dans le domaine de la sensibilisation aux risques auditifs. Ses premières campagnes remontent aux années 1980. « Chut ou pas chut ? », par exemple est une exposition autour du bruit installée dans un bus qui a parcouru la France entre 1980 et 1985 pour intervenir dans les écoles primaires. La campagne « Le bruit aujourd'hui » regroupe quant à elle des conférences et des expositions organisées entre 1986 et 1993 pour les élèves des écoles primaires.

Par la suite, le CIDB a procédé à l'évaluation de l'audition des lycéens français. Cette étude s'est déployée sur deux périodes : 1993-1995 et 1998-1999. Ses résultats ont notamment montré qu'un jeune sur quatre présentait déjà des risques de troubles auditifs - avant même l'arrivée du MP3 !

Plus récemment, le CIDB a organisé une campagne de sensibilisation en 2009 baptisée « Ecoute ton lycée.com<sup>34</sup> », qui s'est étendue à 20 lycées en Ile-de-France. Cette campagne comportait notamment une intervention sur le bruit et ses effets, des tests auditifs, des tests de niveaux d'écoute de baladeurs MP3, et des expositions installées à demeure dans les lycées. Parallèlement à cette campagne, le CIDB a élaboré un questionnaire d'enquête sur les pratiques des jeunes gens face aux musiques amplifiées.

Cette campagne de sensibilisation a ensuite été adaptée aux collégiens, et conduite successivement en 2010-2011 et 2012-2013. 842 collégiens y ont participé en 2010-2011. La seconde campagne est actuellement en cours de traitement. Lors de cette campagne, ciblée pour les élèves de quatrième et de troisième, des interventions dans les classes ont été organisées, conclues par un test de baladeur. Pour réaliser ce test, un collégien volontaire devait apporter son baladeur en classe pour que ses niveaux d'écoute soient évalués, et que des messages de prévention lui soient transmis au besoin suite à cette évaluation.

En 2012, le CIDB a également organisé une campagne à Dax (40), durant la Semaine du Développement durable, qui a permis de sensibiliser environ 400 élèves d'école primaire. Une seconde campagne en école primaire et en centre de loisirs a ensuite été déployée en 2012-2013 à Antony (92). Il s'agissait, pour les intervenants, d'expliquer les effets du bruit durant une heure aux

<sup>33</sup> <http://www.bruit.fr/>

<sup>34</sup> Etude réalisée en partenariat avec Bruitparif, les Réseaux en Ile-de-France (RIF) et les étudiants du Centre de préparation au diplôme d'Etat (CPDA) d'audioprothésiste du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

élèves, à l'aide d'un indicateur du bruit, puis de revenir six semaines plus tard pour évaluer les effets de ces messages de prévention sur les niveaux de bruit en classe et les pratiques face à la musique. Un questionnaire avait par ailleurs été réalisé en amont de la première intervention, afin de mieux connaître les pratiques des élèves, et un autre, lors de la seconde intervention.

### ● Résultats des enquêtes

**Pour bien sensibiliser les jeunes gens aux risques auditifs, il est essentiel de bien connaître leurs pratiques. C'est tout l'intérêt de nos questionnaires.** L'enjeu est en effet de parvenir à la photographie la plus fidèle possible de ces pratiques à un instant T, et d'en étudier l'évolution par la suite, pour adapter au mieux les messages de prévention à la réalité du terrain.

Ainsi, l'enquête menée auprès des élèves des écoles primaires a abouti aux résultats suivants :

- un élève sur deux se rend déjà à des concerts avec ses parents,
- 58 % des élèves qui se rendent à des concerts estiment que la musique y est forte (notons au passage que cette enquête a été quelque peu difficile à mener, car il a fallu adapter les questions à un public de jeunes enfants - la tranche d'âge choisie allait en effet du CE1 au CM2),
- 48 % des élèves des écoles primaires écoutent déjà un baladeur MP3, soit près d'un élève sur deux
- parmi ceux-ci, 48 % le font tous les jours ou plusieurs fois par semaine,
- ils sont déjà 9 % à s'endormir avec - dont 21 % tous les jours, 35 % plusieurs fois par semaine et 44 % moins souvent.

**La problématique de l'écoute de la musique sur des appareils acoustiques portables et à fort volume sonore est donc très présente dès l'école primaire. Il faut donc organiser des campagnes de prévention le plus tôt possible.**

### ● Les pratiques liées à l'écoute des musiques amplifiées au collège et au lycée

85 % des élèves de collège ou de lycée écoutent quant à eux leur baladeur MP3 tous les jours ou plusieurs fois par semaine. En outre, ils ne sont que 18 % au collège à l'écouter moins d'une heure par jour, contre 21 % au lycée. Il semblerait donc que les pratiques d'écoute évoluent avec l'âge. Ainsi, 28 % des élèves de collège écoutent leur musique à volume moyen, contre 44 % au lycée. Si les élèves du lycée écoutent davantage leur MP3 que ceux du collège, ils l'écoutent cependant moins fort. En effet, 32 % des élèves de collège écoutent leur musique très fort, contre 16 % seulement au lycée.

Par ailleurs, 17 % des collégiens s'endorment tous les jours avec leur baladeur, contre 9 % des lycéens. 39 % des collégiens et 31 % des lycéens estiment en outre qu'une écoute prolongée du baladeur à fort niveau ne présente pas de risques pour la santé. 27 % des collégiens et 20 % des lycéens sont également persuadés que les médecins pourront rétablir l'audition en cas de dommage. Il semble donc qu'ils n'aient pas les connaissances suffisantes pour se protéger contre les risques. Cela tient notamment à ce que Weinstein appelait en 1987 « l'illusion d'invulnérabilité »<sup>35</sup>, exacerbée par une perception erronée du risque. Certains jeunes gens estiment ainsi qu'en portant des bouchons d'oreille une fois de temps à autres ils seront protégés. D'autres considèrent également que l'absence de troubles auditifs pour eux-mêmes et leur entourage les préserve de tout danger aujourd'hui comme dans le futur, quel que soit leur comportement individuel.

Durant le test de mesure d'écoute du baladeur effectué en collèges, les élèves ont été sensibilisés aux risques liés à l'écoute d'un fort volume sonore à l'aide d'un mannequin numérique relié à un ordinateur. Chacun d'entre eux a reçu à cette occasion un message de prévention individualisé

<sup>35</sup> « Selon le psychologue social américain Weinstein, l'illusion d'invulnérabilité est une tendance largement répandue qui consiste à se percevoir comme invulnérable vis-à-vis des événements négatifs. Elle se traduit notamment par une surestimation de l'expérience des moments de vie positifs » (Michel Morin, *Parcours de santé*, éd. Armand Colin, 2004)

selon la dose de bruit reçue quotidiennement. Or ces tests ont montré que 30 % des collégiens dépassaient la dose de bruit préconisée par la réglementation du bruit au travail.

## ● Conclusion

A l'issue de ces opérations, il est clair que toute une frange d'élèves du collège et du lycée méconnaît encore les risques liés au fort volume sonore, et doit être sensibilisée au plus vite. Pour ce faire, il est urgent de sensibiliser les parents. L'écoute des baladeurs se fait en effet de plus en plus jeune, il faut donc intervenir directement auprès des parents - dans les crèches, par exemple. Les jeunes parents se situent dans un espace temporel de changement avec la venue de leur premier enfant, qui les rend très réceptifs aux messages de prévention.

## Concerts pédagogiques *Peace and Lobe*

David KEMPTON

Coordinateur *Peace and Lobe*, région Bourgogne, association YOUZ<sup>36</sup>

Le spectacle *Peace and Lobe* s'adresse principalement à des jeunes gens de 14-15 ans. L'enjeu de ce spectacle est de parvenir à sensibiliser les populations adolescentes aux risques auditifs liés à l'exposition aux musiques amplifiées, et à les aider ainsi à gérer de manière consciente dans leur vie quotidienne, les différentes pratiques de l'amplification - boîtes de nuit, concerts, baladeurs, pratiques musicales en répétition ou sur scène, etc. Il s'agit donc de leur fournir des clés de compréhension et de prévention des risques auditifs, sans aller à l'encontre de leur libre-arbitre.

## ● Objectifs du spectacle

Le spectacle *Peace and Lobe* a pour objectifs de :

- inviter à une nouvelle approche des relations entre santé publique, culture et populations jeunes, par l'intermédiaire d'un spectacle pédagogique mené par un groupe de musique qui se produit en effet sur scène, muni de ses instruments et de son ingénieur du son, pour délivrer le message de prévention souhaité,
- sensibiliser de plus en plus de jeunes aux risques auditifs liés à la pratique musicale et à l'écoute des musiques à haut niveau sonore,
- inciter à gérer de manière consciente les différentes pratiques de l'amplification,
- favoriser une modification des comportements de ces publics.

## ● Historique du programme en France

Lancé en 1999 par le Confort Moderne de Poitiers<sup>37</sup> et l'Association pour le développement de l'expression musicale (ADEM) - Florida d'Agen<sup>38</sup>, le programme *Peace and Lobe* se développe ensuite dans les autres régions de France.<sup>39</sup>

En 2000, il reçoit le Décibel d'Or dans la catégorie « sensibilisation et éducation ». Puis, en 2005, à l'occasion d'une commission « éducation au sonore » coordonnée par AGI-SON regroupant tous les porteurs de projet des différents programmes *Peace and Lobe*<sup>40</sup>, les actions de ces programmes sont harmonisées au niveau national, et les divers spectacles pédagogiques sont homogénéisés, au

<sup>36</sup> <http://www.assoyouz.com/>

<sup>37</sup> <http://www.confort-moderne.fr/>

<sup>38</sup> <http://www.leflorida.org/adem-florida-loi-1901>

<sup>39</sup> Il se trouve aujourd'hui dans 13 régions en France

<sup>40</sup> Cette commission se réunit encore chaque année pour veiller à l'harmonisation des spectacles

moyen de la rédaction d'un cahier des charges national. Selon ce cahier des charges, **les thèmes abordés dans les spectacles sont les suivants :**

- un historique des musiques amplifiées des années 1920 à nos jours,
- des notions de physique du son et de physiologie de l'oreille,
- les traumatismes,
- les moyens de prévention,
- le baladeur.

### ● *Peace and Love* en Bourgogne

L'opération *Peace and Love* est financée en Bourgogne par l'ARS, la DREAL, le conseil régional, le conseil général de Saône-et-Loire et le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative. Ce dernier soutien est dû à la réponse apportée par l'association YOUZ à un appel à projets lancé en 2010 par le commissariat à la Jeunesse, qui portait sur l'accès à la santé des jeunes en France. Suite à cette réponse à l'appel à projets, le programme *Peace and Love* a été financé par le ministère durant trois ans.

Une évaluation de cette opération a été également effectuée durant ces trois ans par l'école Agro Sup Dijon, l'Observatoire régional de la santé (ORS) de Bourgogne et le Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) de Bourgogne. L'enjeu de cette évaluation était de comparer les attitudes de 2 000 élèves ayant vu le spectacle avec celle de 2 000 élèves qui ne l'avaient pas vu, avec un suivi sur deux ans et demi des élèves interrogés. Les résultats de cette étude seront publiés fin juin 2013.

La mise en œuvre du programme est quant à elle pilotée par l'association LUCIOL<sup>41</sup> et l'association YOUZ.

Le dispositif *Peace and Love* touche aujourd'hui en Bourgogne environ 10 000 élèves par an ; l'objectif étant de parvenir à sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge chaque année, soit environ 14 000 élèves. 75 % des établissements bourguignons ont en outre inscrit ce programme dans leur Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Notons enfin que des outils complémentaires ont été créés à destination des enseignants : exposition, livret, fiches pédagogiques, etc. Il est en effet essentiel que les élèves se rendent au spectacle en sachant déjà de quoi il s'agit.

## Sensibilisation dans les écoles de musique

### ● Aux origines d'AuditionSolidarité

#### Carole ERCOLE

*Pianiste, co-directrice et co-fondatrice d'AuditionSolidarité<sup>42</sup>*

AuditionSolidarité est une association née en 2008, dont je suis l'une des fondatrices. Auparavant, issue d'une formation de pianiste classique, je dirigeais ma propre école de musique, qui accueillait 450 élèves et une dizaine de professeurs. Or un jour, une audioprothésiste est venue prendre des cours dans mon école. Toute fière de ma structure, je lui ai fait visiter les lieux, en lui montrant notamment le local de répétition pour les batteries - situé, bien sûr, en sous-sol. En voyant mes élèves répéter, je lui ai dit : « vous voyez, ils s'éclatent ! ». Elle m'a alors répondu : « oui, ils s'éclatent les oreilles ». Sa réaction m'a ouvert les yeux. Elle m'a ensuite expliqué que l'organisation de ma structure était très néfaste pour les oreilles des enfants. Elle m'a également appris - ce que, pourtant pianiste classique, j'ignorais - qu'il n'était pas normal d'entendre des sifflements dans ses oreilles. L'intervention de cette audioprothésiste a changé ma vie. J'ai décidé de céder mon école

<sup>41</sup> Association gestionnaire d'un lieu baptisé "la cave à musique": <http://www.cavazik.org/>

de musique pour m'engager pleinement dans la prévention des risques auditifs, d'où la création d'AuditionSolidarité. Le but de cette association est de sensibiliser les jeunes gens sur le terrain.

### ● Comment l'association intervient-elle ?

AuditionSolidarité intervient gratuitement dans les conservatoires et les écoles de musique, afin de sensibiliser les élèves, les professeurs, les responsables et les parents aux risques auditifs. Nos messages circulent très rapidement parmi les publics de musiciens, car ils sont liés entre eux par des réseaux. Cette circulation rapide du message est d'autant plus bienvenue qu'il est urgent d'assurer une meilleure prévention des risques auditifs dans les formations de musique classique. En effet, les étudiants y sont certes formés à l'acoustique ou à la recherche du son, mais on ne leur apprend rien sur la connaissance de l'audition.

Pour qu'AuditionSolidarité intervienne dans une école, il faut que celle-ci sollicite l'association par mail ou par téléphone. L'association envoie ensuite un kit de communication gratuit, affiché dans l'école concernée pendant une semaine complète. Ce kit contient des posters, des tee-shirts et des autocollants sur lesquels figure le message suivant : « j'aime la musique, j'aime mes oreilles, je fais attention. Pas trop fort, pas trop longtemps ».

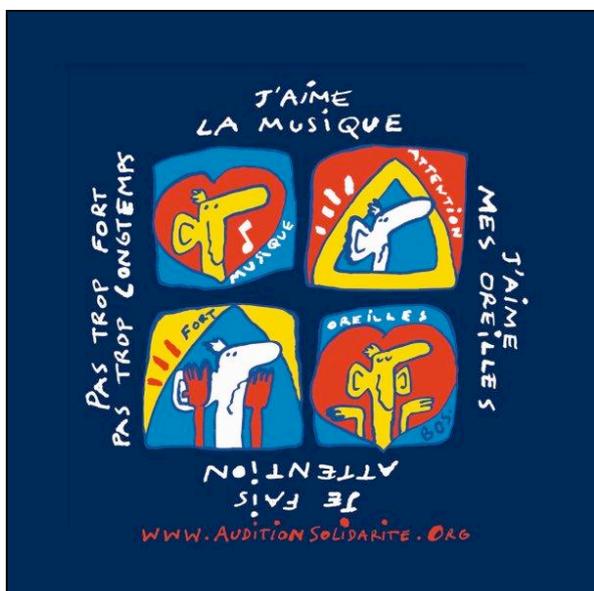


Figure 4 - Motif des autocollants et T-shirts d'AuditionSolidarité

Durant toute la semaine de prévention, des tee-shirts sont fournis à tous les professeurs, et des autocollants distribués à tous les élèves. L'enjeu est d'assurer au message de prévention la plus grande visibilité possible.

La relation humaine occupe une place fondamentale dans les actions de prévention d'AuditionSolidarité. Jean-Yves Paquelet, responsable de la prévention auditive au sein de l'association, et ancien directeur d'une école de musique, sillonne ainsi la France pour faire des conférences dans les écoles et les conservatoires. Ce faisant, il est accompagné d'audioprothésistes mécènes de l'association, qui contribuent à construire des relais de prévention dans leur profession dans toutes les villes de France. AuditionSolidarité s'appuie également sur des musiciens professionnels qui jouent le rôle d'ambassadeurs auprès des médias, comme le musicien Michael

<sup>42</sup> [http://www.auditionsolidarite.org/#14\\_nos\\_actions](http://www.auditionsolidarite.org/#14_nos_actions)

Jones<sup>43</sup>. Pour ce faire, certains d'entre eux choisissent de porter des tee-shirts de l'association à chaque fois qu'ils se produisent en concert.

AuditionSolidarité assure aussi la promotion des protections auditives adaptées aux musiciens. Elle dispose ainsi d'un kit complet de protections, qu'elle présente aux élèves musiciens à chacune de ses interventions. L'association est par ailleurs en lien depuis 2012 avec les deux grands Conservatoires nationaux de musique et de danse (CNSM) de Paris et Lyon, et y organise de nombreuses campagnes de prévention, toutes très efficaces.

## ● Conclusion

**La prévention auditive est aujourd'hui aussi mal connue des enseignants des formations de musique classique que de leurs élèves. Il est urgent d'y remédier.** Le musicien classique pratique en effet son instrument tous les jours, et passe plusieurs heures à écouter de la musique avec un casque. Il s'agit donc d'une population très sensible aux risques de troubles de l'audition. A titre d'exemple, AuditionSolidarité s'est aperçu, en faisant un relevé des décibels des différents instruments classiques et modernes, qu'un chef d'orchestre percevait en moyenne un volume sonore compris entre 90 et 112 décibels. Le monde classique a donc vraiment besoin de faire attention à ses oreilles.

## Echanges avec la salle

### Jacky LEVECQ

Il est effectivement important de sensibiliser les musiciens aux risques auditifs, car ils prendront garde par la suite au niveau sonore des prestations qu'ils proposeront à leur public.

### Carole ERCOLE

Au Conservatoire de Paris, les ingénieurs du son suivent une formation sur le fonctionnement de l'oreille, ce qui n'est pas le cas des musiciens classiques.

### De la salle (Bertrand FURIC)

Il est essentiel en effet de travailler sur toutes les esthétiques - musiques amplifiées, musiques classiques, etc. Je suis d'ailleurs très intéressé par le document produit par AuditionSolidarité sur les relevés des décibels dans les fosses d'orchestre.

Les opérations d'AuditionSolidarité sont très pertinentes, mais malheureusement très chronophages. C'est pourquoi tous les acteurs doivent se mobiliser pour qu'à l'avenir dix à 12 heures de sensibilisation aux risques auditifs soient intégrées aux cursus diplômants des écoles de musique. AGI-SON s'est d'ailleurs associé à la Commission paritaire nationale emploi formation pour le spectacle vivant (CPNEFSV)<sup>44</sup>, qui propose un Certificat de compétence professionnelle (CCP) tourné vers le fonctionnement de l'oreille, la physique du son, etc. Il serait bon d'étendre ce dispositif à tous les organismes de formation du monde musical. Il faut en effet sensibiliser le plus d'enseignants possible, car les associations ne pourront assumer cette tâche à elles seules.

Notons au passage qu'un volet « gestion sonore » a été ajouté à la formation destinée aux détenteurs d'une licence de débit de boisson qui souhaiteraient ouvrir un café-concert, et que ce volet s'appuie sur les fiches pédagogiques conçues par AGI-SON.

<sup>43</sup> Voir la vidéo de l'interview de Michael Jones réalisée par AuditionSolidarité: <http://www.youtube.com/watch?v=Gzoflfs8kzo>

<sup>44</sup> <http://www.cpnefsv.org/>

**Carole ERCOLE**

Il a été décidé au CNSM de Paris d'assurer la sensibilisation de chaque nouvelle promotion de musiciens classiques.

**De la salle (Cyril RUAU)**

Deux festivals importants de musique classique ont lieu à Nantes chaque année : la Folle Journée de Nantes<sup>45</sup> et les Rendez-vous de l'Erdre<sup>46</sup>. Or les élus locaux n'ont pas conscience du risque que la musique classique peut présenter, pour les musiciens comme pour les publics. AuditionSolidarité ne pourrait-elle pas intervenir dans ce type d'événements ?

**Carole ERCOLE**

Notre association s'appuie sur une petite équipe, qui fournit déjà un grand travail. A l'origine, les trois femmes qui l'ont fondée et dont je fais partie se sont fixées trois objectifs à atteindre. Or les festivals n'y sont pas inclus. Nous tâchons de ne pas nous éloigner de ce cap, c'est pourquoi nous n'intervenons pas dans les événements que vous citez.

**Il est vrai cependant qu'il est urgent d'améliorer la prévention des risques auditifs auprès des jeunes gens.** En effet, en 2008, lors des premières enquêtes menées par AuditionSolidarité dans une école de musique, 30 % des élèves d'une classe de violon disaient ressentir des sifflements ou des bourdonnements dans les oreilles. Or en 2013, une même enquête menée dans un conservatoire à Dax a montré que 70 à 80 % des élèves ressentaient ce type de trouble. Il faut donc vraiment accélérer vraiment la prévention.

**De la salle (ARS Pays de la Loire)**

Lorsqu'AuditionSolidarité intervient, quelle est sa base de financement ? Que demandez-vous à vos partenaires ?

**Carole ERCOLE**

Lorsqu'AuditionSolidarité intervient dans une école, elle prend tous les frais à sa charge - posters, tee-shirts, frais postaux, etc. En revanche, elle demande à ses partenaires de prendre des photos et de prévenir la presse locale.

---

<sup>45</sup> <http://www.follejournee.fr/>

<sup>46</sup> <http://www.rendezvouserdre.com/>

## Prévention par les pairs

### « Fais pas le con, baisse le son ! » : sensibilisation des lycéens

Odile VIDONNE

Médecin de santé publique, Ville de Nîmes

L'action de sensibilisation des élèves des lycées professionnels aux risques de troubles de l'audition engagée par la Ville de Nîmes, en partenariat avec la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et l'association Journée nationale de l'Audition, a débuté en 2009 avec l'organisation d'un concours sur le thème « Représente le bruit ». Or en réponse à ce concours, des jeunes élèves en atelier carrosserie ont produit l'affiche représentée ci-dessous.

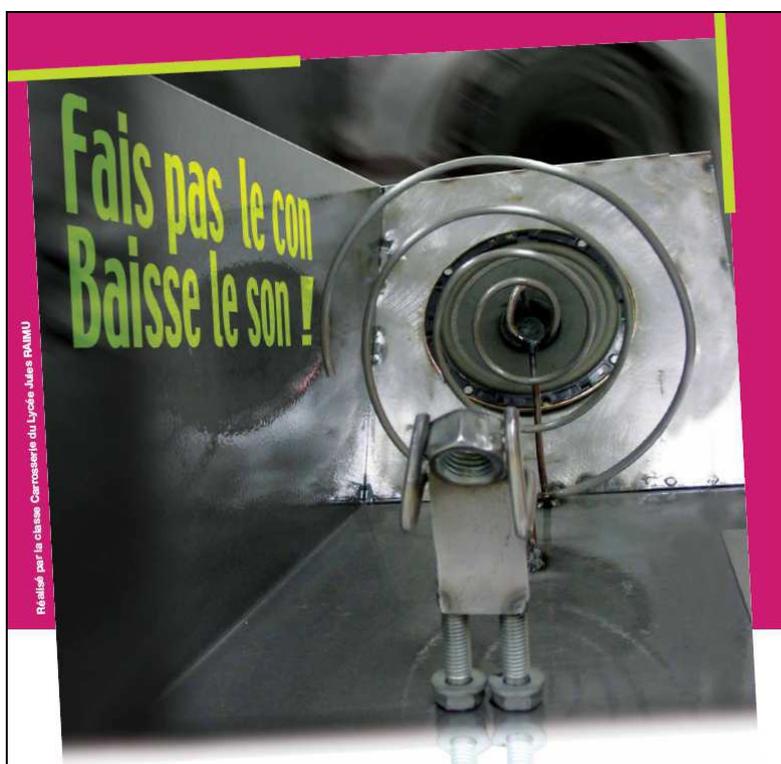


Figure 5 - Affiche produite par les jeunes lycéens de Nîmes

En voyant cette affiche, les acteurs de la prévention de la Ville de Nîmes ont eu l'idée de solliciter ces mêmes élèves pour assurer la construction d'un matériel de détection sonore qui serait installé dans le réfectoire de leur établissement<sup>47</sup>. Une fois prévenus, les enseignants du lycée se sont montrés très favorables à ce projet, et en ont assuré la promotion auprès des élèves eux-mêmes, lesquels s'y sont aussitôt fortement engagés. Les enseignants se sont également associés à la classe de maintenance des équipements industriels de ce même lycée pour finaliser la partie éclairage du détecteur sonore.

<sup>47</sup> Les réfectoires sont en effet les lieux les plus bruyants des établissements scolaires et sont souvent mal isolés

En outre, parallèlement à cette action menée auprès de cette classe de carrosserie - relayée notamment par l'infirmière scolaire -, la Ville de Nîmes mène tout au long de l'année des actions de sensibilisation destinées à tous les élèves de 2 lycées professionnels nîmois : concert *Peace and Love*, actions de mesure de l'acuité auditive avec des professionnels audioprothésistes, etc.

De cette façon, les lycéens nîmois acquièrent une certaine culture. Nous les accompagnons donc ensuite auprès des élèves des écoles primaires, pour qu'ils mènent eux-mêmes une campagne de prévention. Ainsi, les élèves de l'atelier carrosserie interviennent dans des écoles différentes, et construisent pour chacune d'entre elles un nouveau détecteur sonore, tout en faisant passer leur message auprès des écoliers (ils produisent un détecteur sonore par an). **Ils se situent donc dans une démarche d'éducation citoyenne à destination des plus jeunes.**

#### ● Points forts de l'action

Cette action de prévention est bénéfique :

- pour la Ville de Nîmes
- pour les lycéens
- pour les enseignants, qui s'aperçoivent que ce projet assure une réelle cohésion de classe, améliore l'estime de soi de chacun des élèves<sup>48</sup>, et encourage le port des appareils de protection dans les ateliers
- pour les écoliers, qui reçoivent d'autant mieux le message qu'il leur vient des « grands » et qu'il s'accompagne de l'installation d'un nouveau matériel dont ils peuvent parler autour d'eux.

#### ● Limites de l'action

Cette action est cependant difficile à mettre en œuvre car :

- elle nécessite l'accord préalable des enseignants
- elle nécessite le relais de l'infirmière
- elle nécessite le soutien du proviseur du lycée
- un seul appareil peut pour l'instant être produit par an, ce qui compromet l'extension de cette action à l'ensemble des écoles de la ville
- nous ne pouvons en produire une évaluation fiable, car nous manquons de recul pour l'instant et ne pouvons estimer l'impact à long terme de cette action sur les écoliers et les lycéens. En revanche, nous sommes sûrs que l'infirmière et les enseignants continuent de diffuser ce message.

## Sensibilisation des jeunes en milieu festif - des relais étudiants qui parlent aux jeunes

#### ● Présentation de la LMDE

**Julie BURSON**

*Coordinatrice nationale réseau Prévention, LMDE*

La LMDE - mutuelle gérée par des étudiants pour des étudiants - a pour missions de :

- **gérer le régime de sécurité sociale étudiant et complémentaire**
- **mener des actions de prévention**
- **réaliser des Enquêtes nationales sur la santé des étudiants (ENSE)** - la dernière remonte à 2011.

---

<sup>48</sup> Une fois l'appareil de détection sonore installé, il fait d'ailleurs l'objet d'une inauguration, où la presse locale est conviée

## ● L'activité prévention

La LMDE est acteur de prévention depuis 2004. En 2012, elle a mené 700 actions sur le terrain, et estimé avoir sensibilisé 200 000 jeunes à des thématiques variées en lien avec leurs préoccupations de santé - vie affective et sexuelle, bien-être, milieu festif etc.

## ● Pourquoi intervenir sur la thématique des risques auditifs ?

Parmi les actions de prévention de la LMDE liées au milieu festif figurent des actions portant sur les risques auditifs. La LMDE a choisi de s'y engager suite à une enquête nationale menée en 2011 auprès de 8 500 jeunes, qui a fait ressortir les réalités suivantes :

- **les jeunes gens sont particulièrement exposés aux volumes sonores élevés**
- 79 % des étudiants utilisent un MP3, dont 41 % tous les jours
- 61 % d'entre eux ne protègent pas leur audition lorsqu'ils se rendent dans des lieux de diffusion de musiques amplifiées - concerts, discothèques, etc.
- 34 % d'entre eux ont déjà ressenti des bourdonnements après avoir fréquenté ces lieux
- 59 % d'entre eux n'ont jamais réalisé de tests auditifs.

**Ils sont par ailleurs nombreux à déclarer manquer d'informations sur le sujet, et à exprimer le souhait de changer de comportement.**

Cet état des lieux a donc poussé la LMDE à faire de cette thématique une priorité.

## ● Dans quels lieux ?

La LMDE intervient en milieu festif tout au long de l'année - soirées étudiantes, festivals, concerts, etc. Elle entretient également un partenariat depuis neuf ans avec AGI-SON, et participe notamment au Mois de la gestion sonore. De plus, la LMDE intervient lors de la Journée nationale de l'Audition.

## ● Comment procède-t-on ?

L'action de prévention de la LMDE se fonde sur un modèle de prévention par les pairs. La proximité générationnelle favorise en effet considérablement la transmission d'informations. Ce modèle repose sur les principes suivants :

- la méthode du « aller vers » et de l'écoute active - il ne s'agit donc pas d'attendre sur un stand que les curieux s'approchent
- une posture de non jugement, non moralisatrice
- l'orientation des jeunes
- la complémentarité avec les autres acteurs de santé
- l'anonymat
- la gratuité
- la responsabilisation.

## ● La spécificité LMDE

Afin de porter cette prévention par les pairs, la LMDE procède à un recrutement en région. Durant ce recrutement, elle s'assure de la mixité des étudiants recrutés, choisit des parcours variés et des profils d'étudiants non timides. Les étudiants recrutés suivent ensuite une formation théorique et pratique, dispensée par des chargés de prévention de la LMDE et des relais santé expérimentés, ainsi que par des intervenants extérieurs, avant d'être embauchés comme salariés, avec un contrat de travail et une rémunération.

## ● Les équipes de pairs

Les équipes de pairs interviennent en binôme en milieu festif, en début de soirée, par exemple, dans des lycées ou des universités. Leur mission est d'assurer une présence sociale et préventive. Ils se partagent la tâche : l'un déambule, quand l'autre sert de point fixe. Tous deux diffusent des messages et du matériel de prévention. Ils sont en outre facilement identifiables grâce aux tee-shirts et aux sacs qu'ils portent. Ces équipes sont bien sûr toujours encadrées par le personnel de la LMDE. A la fin de chaque mission, un bilan est réalisé par les pairs, et évalué par les chargés de prévention de la LMDE.

## ● Points forts et limites de la démarche

Les points forts de la démarche sont les suivants :

- une reconnaissance des atouts des pairs par de nombreuses études sociologiques
- un intérêt et une valorisation pour les pairs eux-mêmes
- un ressenti positif du public par rapport aux actions des pairs
- une impression globale de changements de comportements après leur intervention.

Cette démarche est en revanche limitée par l'aspect mouvant de sa cible. Il est en effet difficile de fidéliser les équipes de pairs, puisqu'elles sont constituées d'étudiants, qui sont par nature très mobiles. Or ce renouvellement constant des effectifs s'avère assez coûteux - en termes de temps de formation, notamment. De plus, il est très difficile d'évaluer l'efficacité de ce dispositif. La LMDE a toutefois décidé de lancer une grande évaluation nationale sur la prévention par les pairs en septembre 2013, dont les résultats devraient être disponibles en 2015.

## Echanges avec la salle

### Alice DEBONNET-LAMBERT

Le message des pairs porte-t-il uniquement sur les risques auditifs ?

### Julie BURSON

Non. Il s'étend à tous les risques liés au milieu festif.

### De la salle (Gérard CAMBON, secrétaire général du Conseil national du bruit - CNB)

La question de la prévention recouvre également un enjeu fort d'éducation à la citoyenneté. Il est donc important d'élargir le message de prévention des risques auditifs à l'ensemble de la vie citoyenne.

### De la salle (Véronique BALIZET)

La Semaine du Son milite pour l'éducation au sonore. La disparition de l'enseignement de la physique du son dans les établissements scolaires est en effet très regrettable.

### De la salle (Cyril RUAU)

Les différents corps de métier du lycée professionnel de Nîmes sont-ils mis en relation à l'occasion de la construction de l'appareil de détection sonore ? Par ailleurs, serait-il possible d'obtenir les plans de construction de cet appareil ?

### Odile VIVONNE

Cet appareil est construit par les élèves de deux filières : la carrosserie et la maintenance des équipements industriels. Je vous donnerai les coordonnées des professeurs qui travaillent sur ce projet. Ils sauront vous expliquer tout cela mieux que moi.

**Alice DEBONNET-LAMBERT**

Est-il difficile de trouver des groupes de musique pour les spectacles *Peace and Love* ?

**David KEMPTON**

Non. Au contraire, le nombre de groupes qui se proposent est bien supérieur au nombre de prestations offertes par *Peace and Love*. En outre, le *turn-over* est assez faible, puisque lorsqu'un groupe est choisi, il signe une convention pour trois ans.

# Offre de formation pour les acteurs relais

## Professeurs d'éducation musicale et perception du sonore

### ● Préambule

**Yves RAUCH**

*Inspecteur pédagogique - éducation musicale, Académie de Grenoble*

**L'audition est un sens et pas seulement une fonction. L'oreille ne sert pas uniquement à écouter du bruit.** En effet, ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est que l'oreille ne lui sert pas uniquement d'instrument de détection du danger.

Par ailleurs, je remarque que durant toute la journée, les mécanismes sensible et esthétique de la perception du son ont été peu abordés. Or il faut rappeler que, lorsque les jeunes gens écoutent leur MP3, ce n'est pas du bruit qu'ils n'écoutent mais de la musique. Dès lors, s'ils s'endorment avec leur baladeur, ce n'est pas seulement leur oreille qui ne trouve pas le repos, mais leur cerveau entier qui demeure sollicité.

### ● Quelles missions pour les enseignants ?

**Le système scolaire est un lieu d'enseignement et non d'information.** On ne se contente pas d'y transmettre des connaissances aux élèves, on s'efforce de rendre ces derniers *compétents*. Aussi l'objectif de l'éducation musicale n'est-il pas de prévenir les risques auditifs de la même manière que la notice qui figure sur le baladeur, mais de rendre les élèves sensibles au sonore, en tant qu'il véhicule de la musique. Cette mission fait partie intégrante de la mission générale d'éducation que portent les enseignants. Ces derniers ont en effet pour tâche d'aider les enfants à grandir, en leur faisant acquérir un esprit critique pour qu'ils deviennent véritablement autonomes. Ils doivent donc les aider à prendre du recul par rapport à ce qui les incite à écouter de la musique forte, donc à transformer un risque inconscient en un risque conscient, voire en un risque maîtrisé.

Il convient de garder à l'esprit que les interventions des enseignants n'ont pas forcément d'effet immédiat sur les comportements de leurs élèves. Ce qui est enseigné mûrit avec le temps.

### ● La formation des professeurs - les programmes d'éducation musicale

Les programmes d'éducation musicale au collège les plus récents datent de 2008<sup>49</sup>. Ils marquent un tournant dans l'éducation musicale. L'on y trouve un préambule sur l'omniprésence du sonore dans les sociétés actuelles, et l'enseignant se voit confier entre autres missions celles « *d'éduquer les élèves à la perception et à l'esprit critique des environnements sonores et musicaux* », et de « *participer à la prévention des risques auditifs et vocaux* ».

Ces programmes reposent sur deux champs de compétences :

- la perception
- la production - vocale, notamment.

L'exploration du premier de ces champs comporte deux volets :

<sup>49</sup> Ces programmes sont disponibles en PDF sur le site de l'Education nationale à l'adresse suivante:  
[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/21/4/programme\\_musique\\_general\\_33214.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/21/4/programme_musique_general_33214.pdf)

- l'écoute, l'exploration et la caractérisation du sonore et du musical - les élèves doivent ainsi apprendre à discerner le contexte sonore de la musique qu'ils écoutent, par exemple la coloration spécifique que tout enregistrement apporte à un son original.
- l'écoute et l'étude des œuvres en vue de la constitution d'une culture musicale et artistique.

En outre, les professeurs sont tenus de transmettre à leurs élèves les capacités suivantes :

- apprendre à analyser leur environnement sonore, à identifier les sources qui le constituent et à en comprendre la signification,
- apprendre que l'oreille est un instrument intelligent, sensible, souvent virtuose, mais qu'elle est aussi fragile et que son altération est irréversible. Les séquences d'éducation musicale - une séquence dure environ sept semaines - se fondent sur une activité d'écoute avec une œuvre de référence et sur la production d'un projet musical - toutes deux articulées autour d'une problématique musicale spécifique.

L'idée retenue pour la conception d'un stage de formation continue abordant les risques auditifs a été de faire en sorte que l'éducation à la sensibilité de l'oreille fasse partie intégrante d'une séquence donnée, dans laquelle le professeur attire particulièrement l'attention des élèves sur la perception du sonore - sans injonctions, ni reproches inutiles. Différentes pistes sont proposées : que se passe-t-il si l'on compresse le son ? Perçoit-on une même musique de la même façon si elle est extraite d'un fichier MP3 ou .wav ? Que produit l'environnement architectural sur notre perception (couloirs, restaurant scolaire, salle de cours, salle de spectacle, extérieur etc.). Tous ces points sont abordés avec des mises en situation concrètes des élèves : réalisation d'enregistrements, manipulation de « fichiers sons » avec des logiciels en salle informatique, analyses visuelles de sons compressés ou non, écoute des lieux etc.

Le pari est que si l'adolescent découvre le potentiel de ses oreilles et le plaisir que peut lui procurer une audition fine et exercée, il veillera de lui-même à ne pas blesser cet organe qui lui procure un plaisir sensoriel intense.

## ● Conclusion

Comme les autres disciplines, l'éducation musicale doit contribuer à l'éducation à l'orientation<sup>50</sup> portée par l'Education nationale. Les professeurs peuvent certes aider les élèves intéressés à s'orienter vers des métiers de la pratique de la musique mais aussi vers de nombreux métiers où est nécessaire une fine perception du sonore adossée à une culture musicale.

## ● Echanges avec la salle

### Alice DEBONNET-LAMBERT

Les professeurs suivent-ils une journée de formation spécifique, et si oui, comment se déroule-t-elle ?

### Yves RAUCH

L'Académie de Grenoble, par mon intermédiaire, s'appuie sur le dispositif « Dose le son » qui est porté par la région Rhône-Alpes et piloté notamment par le GRAL (Groupement Rhône-Alpes des Lieux de musiques actuelles) et l'ARS pour mieux porter l'esprit des programmes de 2008. Les enseignants mettent donc en œuvre une double action à l'attention des élèves en articulant :

- l'enseignement en classe
- les concerts pédagogiques et autres actions de sensibilisation ponctuelles.

<sup>50</sup> Voir à ce sujet la page consacrée à l'orientation sur le site de l'Education nationale: <http://www.education.gouv.fr/cid58989/L-orientation.html>

Parmi les journées de formation continue proposées aux professeurs (volontaires), celle qui s'est tenue au Brise Glace à Annecy en 2013, prévue pour 25 professeurs a fait l'objet d'une centaine de candidatures ! C'est dire si cette problématique leur tient à cœur.

#### De la salle (Bertrand FURIC)

M. Rauch œuvre de son mieux pour que notre partenariat fonctionne. Son engagement en matière de prévention des risques de troubles auditifs est d'ailleurs remarquable.

Il est d'autant plus difficile, en outre, de sensibiliser les jeunes gens pendant les cours de musique qu'ils n'ont pas accès à de tels cours durant l'intégralité de leur scolarité (puisque cet enseignement n'est obligatoire que jusqu'à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>). En cas d'absence de cours d'éducation musicale, AGI-SON peut néanmoins toujours tenter de s'adresser à d'autres professeurs, par exemple ceux de Sciences de la vie et de la terre (SVT). L'association travaille également avec les chargés d'action culturelle des lycées agricoles.

#### Yves RAUCH

Les inspecteurs d'éducation musicale peuvent être de bons relais dans les collèges pour les acteurs de l'audition. Ceux-ci gagneraient donc à s'adresser directement à eux, le rectorat n'étant pas forcément en mesure d'aiguiller correctement les sollicitations. Par leur intermédiaire, en effet, il est possible de toucher un plus large public que dans les seuls événements ponctuels tels que *Peace and Love*.

## Formation des futurs professionnels de la musique

#### Jean-Louis HORVILLEUR<sup>51</sup>

*Audioprothésiste et journaliste dans la presse musicale*

En plus de mon métier d'audioprothésiste, je publie depuis des années des articles dans le magazine *Guitar Part*, principalement des tests d'instruments - guitares électriques, amplis de scène, etc. Je suis donc naturellement très engagé dans des démarches de prévention : publications spécifiques<sup>52</sup>, opérations de terrain, etc. Je donne ainsi des conférences et des cours, pour le public, les professionnels, parfois en milieu scolaire et participe à l'organisation de la journée « santé auditive » de la Semaine du Son. Je me suis aperçu que **le fait d'intervenir dans les écoles professionnelles de musique représentait un excellent moyen de sensibiliser un large public aux risques auditifs**. Dans cette même optique, je tente d'assurer le retentissement, *via* la presse, par exemple, d'événements permettant de mettre la prévention de ce risque en avant.

#### ● *Music Academy International (MAI)*<sup>53</sup> - Nancy

J'ai assuré en 2011 trois cours à la MAI de Nancy. Une nouvelle session aura lieu à l'automne 2013. La MAI compte environ 200 élèves, qui suivent un rythme scolaire de 35 heures par semaine. Cette école reconnue conduit à cinq types de métiers principaux : la scène, l'enseignement, l'animation, la production et la création.

Les anciens élèves de la MAI pourront donc être impliqués, entre autres, dans l'enseignement des musiques actuelles, ou dans des carrières musicales professionnelles. Etant au contact du public et sensibilisés à la question des risques auditifs, ils pourront assurer un relais efficace dans la transmission du message de prévention.

<sup>51</sup> Pour en savoir plus sur les actions de M. Horvilleur, voir à l'adresse suivante: <http://www.lesoreilles.com/>

<sup>52</sup> Voir notamment l'article intitulé "Prendre ses oreilles en main", paru dans le dossier "le son" du n° 1046 du 15 décembre 2012 de la revue destinée aux enseignants *Textes et documents pour la classe* (TDC) (article disponible à l'adresse suivante: [http://www.lesoreilles.com/textesetdocumentspourlaclasse\\_no1046.html](http://www.lesoreilles.com/textesetdocumentspourlaclasse_no1046.html))

<sup>53</sup> [http://www.maifrance.com/maifrancecom/home\\_mai.php?id=1](http://www.maifrance.com/maifrancecom/home_mai.php?id=1)

● L'école des Dj's – Lyon<sup>54</sup>

Portée par l'Union nationale des centres sportifs en plein air (UCPA), l'école des Dj's a été créée en 2001 à Lyon. Elle est la seule école en France et en Europe à délivrer un titre d'Animateur musical et scénique (AMS) de niveau IV. Or aujourd'hui, il est obligatoire de suivre un cours de sensibilisation aux risques auditifs pour obtenir ce diplôme.

La formation générale dure entre 18 et 22 mois. L'école compte trois sessions d'une quinzaine d'élèves par an. Cette formation s'effectue selon une pédagogie extrêmement rigoureuse, tant au niveau des exigences techniques qu'au niveau de la culture musicale attendue des élèves. Elle donne accès par ailleurs aux carrières suivantes : Dj, AMS, compositeur, producteur musical, vendeur, technicien, etc.

Le cours de prévention du risque auditif que j'y dispense est un module à présence obligatoire, qui porte principalement sur le son, l'anatomie et la physiologie de l'oreille, les enjeux de l'exposition et de la surexposition au bruit, et les protections auditives.

Mais ce cours se heurte à certaines difficultés de mise en œuvre. En effet, pour pouvoir s'adresser au type de public visé, il est préférable d'être soi-même un professionnel de la musique. Cependant, il a l'avantage de former un moment privilégié, dans lequel les élèves sont très réceptifs aux différents messages que l'on souhaite faire passer. En outre, **intervenir ainsi auprès des futurs professionnels de la musique peut s'avérer très porteur à long terme : certains d'entre eux deviendront célèbres, et pourront ainsi véhiculer le message de prévention des risques auditifs à grande échelle.**

La première session de cours a eu lieu en avril 2011 et a été relayée par des communiqués de presse. Pour la deuxième session, tenue en novembre 2011, les radios et la presse locales - ainsi que le quotidien *20 minutes*<sup>55</sup> - se sont emparés du sujet. Quant à la troisième session, elle a été couverte notamment par le journal télévisé local et par *Le Magazine de la Santé*, sur France 5, qui a diffusé le 22 novembre 2012 un reportage intitulé « DJ : Le mur du son ».

Par ailleurs, grâce à ces cours et aux échos qui en ont été faits dans la presse, j'ai pu interviewer le DJ Joachim Garraud. J'ai également organisé une conférence sur les risques auditifs dans un salon de DJ, le Mixmove, ainsi qu'une opération « risques auditifs » en partenariat avec France Acouphènes et la Journée nationale de l'Audition le 8 septembre 2012 sur le festival Inox Park, organisé par Joachim Garraud.

En outre, le 17 janvier 2013, un accord a été passé entre l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) - principal syndicat du monde de la nuit, qui compte 80 000 entreprises adhérentes, dont 4 500 nocturnes - et l'école des Dj's pour mener des actions communes de prévention sur les risques auditifs, l'alcool, les comportements routiers, etc.

Enfin, une expérience pilote de gestion des niveaux sonores et de distribution de protections auditives, baptisée « 23 décibels » sera lancée le 14 juin 2013 à Lyon, en partenariat avec la municipalité, avant d'être étendue à d'autres villes françaises.

## Echanges avec la salle

### De la salle (Bertrand FURIC)

Le partenariat avec la Ville de Lyon a-t-il été noué avec le service hygiène santé ?

<sup>54</sup> <http://www.ecole-des-dj.com/>

<sup>55</sup> Voir l'article *Les futurs Dj's sont à l'écoute*, paru le 14 novembre 2011 (article disponible à l'adresse suivante: <http://www.20minutes.fr/lyon/822556-futurs-djsont-ecoute>)



**De la salle** (Sébastien LEROY, chargé de communication, Journée nationale de l'Audition)

Le partenariat avec la Ville de Lyon a été noué avec la direction de la sécurité et de l'environnement.

**Jean-Louis HORVILLEUR**

A force d'évoquer la prévention des risques auditifs, les difficultés de propagation du message tombent peu à peu. Ainsi, nous avons pu convaincre l'UMIH de s'engager dans des démarches de prévention en leur expliquant que de telles opérations amélioreraient grandement la qualité de leurs soirées. C'est par des actions similaires que nous pourrions pérenniser nos messages de prévention.

**Alice DEBONNET-LAMBERT**

Monsieur Rauch, connaissez-vous d'autres inspecteurs d'académie engagés comme vous sur les programmes d'éducation musicale de 2008 ?

**Yves RAUCH**

Nous portons tous ces programmes, à des degrés d'implication divers.

**De la salle** (Geneviève MONGUILLOT, directrice de l'association Agir pour l'Audition)

L'absence des professionnels de santé - ORL et généralistes - dans cette session consacrée à la prévention des risques auditifs est regrettable. Or elle est liée à l'absence globale de prise en compte de la santé auditive que nous subissons en France. Nous manquons en effet de statistiques nationales pour assurer cette prise en compte. Pour combler ce manque, Agir pour l'Audition se lance en 2013 dans une étude épidémiologique de l'état de l'audition chez les 15-20 ans.

**Alice DEBONNET-LAMBERT**

Les ORL se mobilisent difficilement sur la prévention, car ce n'est pas leur cœur de métier.

**De la salle** (Cyril RUAU)

L'association DicoLSF agit entre autres sur la promotion et la protection de la langue des signes française. A ce titre, elle a recueilli des chiffres sur le nombre de sourds profonds en France : selon elle, l'on dénombre aujourd'hui 500 000 sourds profonds en France, dont seulement 300 000 pratiquent la langue des signes.

**De la salle** (Véronique BALIZET)

Seuls 20 % des ORL sont spécialistes de l'audition. La majorité d'entre eux travaille en effet sur les problèmes de gorge.

**De la salle** (Geneviève MONGUILLOT)

Agir pour l'audition milite d'ailleurs pour l'amélioration de la formation des ORL en France.

**Jean-Louis HORVILLEUR**

Nous manquons en effet de préventeurs sur le terrain, c'est pourquoi nous devons réfléchir aux moyens de multiplier nos actions.

## Synthèse des échanges

### Alice DEBONNET-LAMBERT

Nous avons noté au fil de cette session diverses thématiques et réflexions qui nous ont semblé importantes, notamment la **nécessité d'élucider le pourquoi des comportements avant de lancer un message de prévention** et l'importance de la notion de « rite de passage ».

### Jacky LEVECQ

Nous avons relevé également la **nécessité d'une synergie entre les actions menées au niveau européen et celles qui sont portées aux niveaux national et local**, ainsi que celle d'une **actualisation des messages de prévention fondée sur l'évolution des moyens technologiques de diffusion musicale** - la prédominance des basses fréquences, par exemple. Il apparaît également important de parvenir à mieux évaluer, objectivement, l'impact à court et long terme des différentes opérations de prévention menées sur le terrain.

### Alice DEBONNET-LAMBERT

Les participants à cette session ont aussi mis en avant la difficulté liée à la variété des outils employés au sein de ces opérations, et la nécessité de les mettre en commun, pour établir une base de données exhaustive.

La pérennisation de ces diverses actions est en outre fortement compromise par le fait qu'elles sont portées en majorité par des individus isolés et passionnés plutôt que par des structures et des réseaux, ce qui les fragilise considérablement.

Enfin, tous les acteurs se sont accordés sur la nécessité de démarrer la prévention dès la crèche et l'école maternelle.

## Sigles

ADEM : Association pour le développement de l'expression musicale  
AGI-SON : Agir pour une bonne gestion sonore  
AMS : Animateur musical et scénique  
ARS : Agence régionale de santé  
BIJ : Bureau d'information jeunesse  
CCP : Certificat de compétence professionnelle  
CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et électrotechnique  
CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté  
CIDB : Centre d'information et de documentation sur le bruit  
CLS : Contrat local de santé  
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers  
CNB : Conseil national du bruit  
CNSM : Conservatoire national de musique et de danse  
CPNEFSV : Commission paritaire nationale emploi formation pour le spectacle vivant  
CODES : Comité départemental d'éducation pour la santé  
CPDA : Centre de préparation au diplôme d'Etat  
CRIJ : Centre régional information jeunesse  
CSHPF : Conseil supérieur d'hygiène publique de France  
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales  
DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes  
DGS : Direction générale de la santé  
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
EINS : Etude d'impact des nuisances sonores  
ENSE : Enquête nationale sur la santé des étudiants  
GIPFCIP : Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle  
HCSP : Haut conseil de la santé publique  
IES : Ingénieur d'études sanitaires  
Inpes : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé  
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale  
IREPS : Instance régionale en éducation et promotion de la santé  
LMDE : La mutuelle des étudiants  
LSF : Langue des signes française  
MAI : *Music Academy International*  
MC : Mutualité chrétienne  
OMS : Organisation mondiale de la santé  
ORL : Oto-rhino-laryngologiste  
ORS : Observatoire régional de la santé  
PRSE : Plan régional santé environnement  
SCENIHR : *Scientific Committe on Emerging and Newly Identified Health Risks*  
SMAC : Scènes de musiques actuelles  
SVT : Sciences de la vie et de la terre  
TDC : *Textes et documents pour la classe*  
UCPA : Union nationale des centres sportifs en plein air  
UMIH : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie

Compte rendu – 8<sup>e</sup> journées de la prévention  
Juin 2013

© Inpes 2013